

## Faut-il rendre à Tertullien l'EX LIBRIS TERTULLIANI DE EXECRANDIS GENTIUM DIIS du manuscrit Vatican latin 3852 ?

### II. – Tertullien et le fragment DE EXECRANDIS GENTIUM DIIS\*

Joseph-Marie Suarès<sup>1</sup> qui a découvert dans le manuscrit *Vat. lat.* 3852 l'extrait attribué à Tertullien sur « la nécessité d'exéquer les dieux du paganisme » croyait si fort à son authenticité qu'il le qualifiait de *purum putum Tertullianum*<sup>2</sup>. L'expression a été reçue avec mépris par F. Oehler qui se contente pour justifier ses doutes d'un bref *multum enim a vigore styli Tertulliani abhorret*<sup>3</sup>. Sans doute ne connaissait-il pas la lettre que Suarès adressait de Rome à N. Rigault en décembre 1630<sup>4</sup> : c'est un plaidoyer dont l'argumentation repose d'une part sur une comparaison de la langue et du style du fragment avec ceux des écrits reconnus comme authentiques, d'autre part sur une étude des thèmes qui se retrouvent essentiellement dans l'*Ad nationes* et l'*Apologétique*. Il suffirait d'y renvoyer si, en 1927, E. Bickel<sup>5</sup> n'avait apporté contre l'attribution à Tertullien des arguments d'allure scientifique qui ont paru tout à fait dirimants. C'est ainsi que G. E. McCracken écrivait dans son édition d'Arnope en 1949 que le texte, « après une étude magistrale », avait été daté par Bickel « convincingly »

---

\* Je remercie MM. P. Petitmengin et F. Dolbeau dont la lecture attentive m'a permis de corriger et de compléter mon texte en plusieurs endroits.

1. Savant Avignonnais (1585-1678) qui fut à Rome bibliothécaire du cardinal Barberini et camérier du pape Urbain VIII.

2. *Ex libris Tertulliani de Execrandis gentium diis, fragmentum erutum e Bibliotheca vaticana a Josepho Maria Suaresio*, Parisiis, 1630 (*Iuxta exemplar Romae edit.*), dans l'avis au lecteur. Texte et avis sont reproduits dans Migne, PL 2, col. 1115-1118.

3. F. OEHLER, *Tertulliani quae supersunt omnia*, II, Lipsiae, 1854, p. 766. Le fragment y est édité après l'*Aduersus omnes haereses*, parmi les *libri suppositicii*.

4. Reproduite dans les *Opera varia* de Jacques Sirmond, IV, Venetiis, 1728, col. 473-476. M. P. Petitmengin me signale que cette lettre se trouve dans la première édition (Paris, 1696) au t. IV, col. 659-663.

5. E. BICKEL, « Ps.-Tertullian *De execrandis gentium diis* », *Rheinisches Museum für Philologie*, 76, 1927, p. 394-417.

du vi<sup>e</sup> siècle<sup>6</sup>. L'affaire a donc été classée. Personne, apparemment, ne s'est plus avisé d'étudier le *De execrandis gentium diis*, rejeté dans les *spuria* par la *Clavis Patrum latinorum*<sup>7</sup> et mis en appendice par les éditeurs du *Corpus Christianorum*<sup>8</sup>, ni de passer au crible les arguments de Bickel. Et c'est dommage. Personne n'a eu non plus la curiosité d'aller voir à la Vaticane l'unique témoin dont McCracken parle comme d'un manuscrit « de Tertullien » et que E. Bickel, au vu des clichés dont il a disposé, date du x<sup>e</sup> siècle<sup>9</sup>.

L'étude d'A.-M. Turcan-Verkerk qui précède montre clairement qu'il ne s'agit ni d'un manuscrit de Tertullien ni d'un manuscrit du x<sup>e</sup> siècle, mais d'un recueil d'extraits d'œuvres diverses – toutes authentiques – composé à Lyon autour de 840 à l'initiative de Florus et copié probablement de sa main. À l'exception du fragment attribué à Tertullien, toutes les œuvres dont sont tirés ces extraits sont connues par ailleurs et il est donc facile d'étudier la manière de l'excerpteur. Il fait des coupures en supprimant les phrases de transition sans rapport direct avec le texte qu'il retient, mais reproduit sans y rien changer de longs morceaux d'une seule tenue.

Ce nouvel éclairage invite à reprendre sur frais nouveaux l'étude du fragment.

L'argumentation de E. Bickel se développe en quatre points qui portent sur :

– les lois : celles que cite le Pseudo-Tertullien ou bien sont inconnues ou bien mentionnent des peines qui évoquent au plus tôt la législation de Constantin ;

– la chronologie : le comput utilisé (3 000 ans depuis l'origine du monde jusqu'à Jupiter) n'est pas celui du temps de Tertullien. Il ne s'est répandu qu'à l'époque d'Eusèbe et de Jérôme ;

– la mythologie et la démonologie : nulle part on ne trouve rassemblé un tel catalogue des frasques de Jupiter. Cela relève d'écoles byzantines. Quant à l'assimilation de Jupiter avec Satan, elle n'est pensable qu'à une date tardive ;

– la langue et le style qui trahiraient le vi<sup>e</sup> siècle, au mieux le iv<sup>e</sup>, un certain nombre d'expressions faisant même conclure l'auteur à une origine orientale du « traité ».

Le point commun à toutes ces critiques est de faire globalement référence à une « ancienne apologétique » qu'on oppose à une apologétique tardive (Arnobé, Lactance, Firmicus Maternus), sans jamais la moindre comparaison – sauf

6. *Arnobius of Sicca. The Case against the Pagans*, ed. G. E. MCCRACKEN, I, Westminster, 1949, p. 52.

7. E. DEKKERS, *Clavis Patrum latinorum*, 3<sup>e</sup> éd., Steenbrugge, 1995, p. 10, n° 35.

8. CCSL II, p. 1412-1415. Le texte est absent du CSEL. Mais il existe une traduction anglaise de S. THELWALL dans les *Ante-Nicene Fathers*, III, réimpr. Ann Arbor, Mich., 1968, p. 149 sq., en appendice à l'*Ad nationes*.

9. E. BICKEL, « Ps.-Tertullian... », p. 394.

pour l'*Apologétique* et non sans partialité, nous le verrons – avec l'œuvre de Tertullien lui-même, éliminé d'emblée. E. Bickel n'envisage pas, semble-t-il, que l'apologétique « tardive » ait pu s'inspirer de ses prédécesseurs et même, selon le mot de P. Monat à propos de Lactance, reprendre « sans vergogne certaines formules de Tertullien et de Minucius Felix<sup>10</sup> ».

Examinons donc un par un les arguments d'E. Bickel, en voyant à la fois ce qu'ils valent en eux-mêmes et s'ils sont contredits ou non par la pratique de Tertullien.

### I. – DES ARGUMENTS CONTESTABLES

#### A. Les lois

Au § 5, le fragment cite une loi *Falcidia / Sempronia* qui punirait le parricide en l'enfermant *in culleo cum feris*, une *Papinia* qui ferait subir à l'incestueux toutes sortes de châtiments *per singula membra*, une *Iulia* censée punir de mort l'adultère et une *Cornelia* frappant les pédérastes *nouis exemplis*.

Ni la *Falcidia / Sempronia* ni la *Papinia* ne nous sont connues par ailleurs : c'est une *Pompeia*, nous dit E. Bickel (p. 403), qui cousait le parricide dans un sac et le droit romain ne connaissait pas de loi contre l'inceste (p. 404). En revanche, l'authenticité de la loi *Iulia* contre l'adultère est incontestable et une *Cornelia de iniuriis* pouvait effectivement viser la pédérastie. Mais les peines invoquées n'existent qu'à basse époque : les tortures et mutilations qu'évoquent les *poenae per singula membra* ne jouent vraiment un rôle dans le droit pénal qu'à partir de Constantin (p. 404) ; la mention d'une peine capitale pour l'adultère résulte d'une interpolation datable de Justinien et la pédérastie que visait spécialement la *Scantinia* n'était frappée que d'une amende. Ce n'est pas avant Caracalla que ce « crime » aurait été puni de mort (p. 401). Or *noua exempla* ne peut faire allusion pour E. Bickel qu'à une peine capitale (p. 402) et renvoie encore à l'époque de Justinien (p. 403).

Y a-t-il dans ces remarques un obstacle suffisant pour empêcher l'attribution du texte à Tertullien ?

Constatons d'abord que sur le plan juridique il est impossible d'être aussi affirmatif. Certes, aucune *Falcidia / Sempronia* visant le parricide, aucune *Papinia* réprimant l'inceste ne sont parvenues jusqu'à nous. Mais nous sommes

---

10. P. MONAT, Lactance, *Inst. div.*, I, SC 326, 1986, p. 18.

tellement loin de connaître toutes les lois antiques<sup>11</sup> avec tous leurs alinéas, leur jurisprudence et les remaniements dont elles ont pu être l'objet<sup>12</sup> qu'il n'est pas exclu qu'un hasard les fasse un jour resurgir<sup>13</sup>. N'oublions pas la « forêt » de lois obscures et souvent contradictoires où les rescrits et édits impériaux doivent chaque jour porter la hache, selon l'*Apologétique*, IV, 7 : *illam ueterem et squalentem siluam legum*.

En ce qui concerne le parricide, il est probable que ce n'est pas la *Pompeia* – dont nous ignorons presque tout – qui a inventé ou compliqué ou remis en honneur la peine du sac. Il se peut qu'elle l'ait seulement étendue à d'autres criminels<sup>14</sup>. Mais la loi a pu subir au cours des siècles des ajustements, notamment en ce qui concerne les *ferae*<sup>15</sup> : pourquoi pas sous l'impulsion d'un Falcidius, assisté ou revu par un Sempronius ? On peut douter qu'il n'y ait pas eu de loi sur l'inceste. Dans une étude nourrie, A. Guarino<sup>16</sup> montre qu'il tombait sous le coup de la *Iulia de adulteriis coercendis*. Mais l'histoire connaît un Papinius accusé d'inceste qui se suicida pendant que sa complice était exilée (Tacite, *Annales*, VI, 55). Se souvenant de ce nom lié dans sa mémoire à l'inceste, l'auteur aurait-il fait quelque amalgame ? On sait d'autre part que les vestales qui n'avaient pas respecté leur *castus* (crime assimilé à l'inceste) étaient enterrées vives tandis que le séducteur était frappé de verges jusqu'à la mort<sup>17</sup>, châtiment qui cadrerait fort bien avec le *per singula membra* du fragment. Il est certain que la *lex Iulia* ne punissait de mort ni l'inceste ni l'adultère<sup>18</sup>. Mais elle avait pris

11. M. BERRIAT-SAINT-PRIX, *Histoire du droit romain*, Paris, 1821, p. 49-51, mentionne deux recueils (20 livres de constitutions de Marc Aurèle et Vêrus rassemblés par Papirius Justus et les jugements de Sévère et Caracalla groupés en 6 livres par Paul) qui auraient péri totalement.

12. Voir TERT., *Nat.*, I, 6, 7 : *cum quotidie nouis consultis constitutisque duritias nequitiasque earum temperetis* ; cf. I, 10, 4 = *Apol.*, IV, 7-9 et toutes les lois abrogées ou modifiées d'*Apol.*, VI, 1-6.

13. E. Bickel en évoque lui-même la possibilité (p. 399). De fait, Tertullien est seul à signaler un certain nombre de faits que personne ne songe à nier (concernant Mithra, les fêtes de Consus, etc.).

14. Par extension du sens de *parricidium* pour Y. THOMAS, *MEFRA*, 1981, p. 711-712. Mais voir aussi A. MAGDELAIN, « *Paricidas* », dans *Du châtement dans la cité. Supplices corporels et peine de mort dans le monde antique*, Rome, 1984, p. 550.

15. Aperçu dans Fl. EGMONT, « The Cock, the Dog, the Serpent, and the Monkey... », *International Journal of the Classical Tradition*, 2, 1995/6, p. 174-176. Voir surtout E. CANTARELLA, *I supplizi capitali in Grecia e a Roma*, Milan, 1991, p. 264-268.

16. A. GUARINO, « Studi sull'incestum », *Zeitschrift der Savigny-Stiftung*, RA, 63, 1943, p. 175-267. Mais voir aussi J. GAUDEMET, « *Justum matrimonium* », *Sociétés et mariage*, Strasbourg, 1980, p. 59 et n. 41.

17. Cl. LOVISI, « Vestale, incestus et juridiction pontificale sous la république romaine », *MEFRA*, 1998, p. 699-735, en part. p. 721-725.

18. F. WALTER, *Geschichte des römischen Rechts bis auf Justinian*, II, Bonn, 1861, n° 809-811.

soin de préserver, en cas de flagrant délit, l'antique droit de vendetta des pères et des maris, si bien que la peine de mort ou les châtiments corporels n'étaient pas pour ces deux « crimes » un vain mot<sup>19</sup>. On notera toutefois que la peine dite « capitale », qui impliquait toujours la mort civile, n'entraînait pas nécessairement la mort physique. Quand le meunier bafoué des *Métamorphoses* d'Apulée (IX, 27, 4) renonce à livrer l'amant de sa femme à la justice, il affirme : *nec ... lege de adulteriis ad discrimen uocabo capitis tam uenustum ... puellum*. Reste la pédérasie. Comme la *Scantinia* ou même la *Iulia de adulteriis* qui, selon A. Guarino<sup>20</sup>, avait compétence pour tous les délits sexuels, la *Cornelia de iniuriis* n'entraînait pas la mort<sup>21</sup>. Mais c'est E. Bickel qui veut interpréter *nouis exemplis* comme une peine de mort. Le fragment ne le dit pas.

Il n'est donc pas nécessaire de recourir à la législation de Constantin ou de Justinien pour justifier les allusions juridiques du fragment.

La pratique de Tertullien, elle, est très diverse. Il est indiscutable qu'il connaît les lois et raisonne souvent en juriste ; mais indiscutable aussi que les lois sont pour lui un instrument polémique et qu'il prend avec elles beaucoup de libertés. Par exemple, dans *Pall.*, IV, 9, comme dans *Cult.*, II, 12, 1, il évoque des lois qui interdisaient aux prostituées de s'habiller comme des matrones ; mais en *Cast.*, IX, 3 – où il essaie d'assimiler le mariage au *stuprum* – un *uidetur* nous fait soupçonner l'emploi partisan<sup>22</sup> et nous le montre tout prêt à torturer les lois, comme il torture au besoin les Écritures pour leur faire dire ce qu'il veut. Les *leges Iuliae* par lesquelles Auguste avait tenté de repeupler l'Italie en réprimant l'adultère, en favorisant les pères de trois enfants, en limitant l'héritage des célibataires et des mariés sans enfants<sup>23</sup> sont toujours là pour lui permettre de ridiculiser l'adversaire<sup>24</sup>, qu'elles aient été ou non en désuétude<sup>25</sup> à l'époque où

19. E. CANTARELLA, *I supplizi capitali...*, p. 312-314.

20. A. GUARINO, « Studi sull'*incestum* », p. 185-6 et n. 11.

21. On a cependant des exemples de morts volontaires ou pénales à la suite d'un *stuprum* : E. CANTARELLA, *Secondo natura. La bisessualità nel mondo antico*, Rome, 1988, p. 140. Sur la législation, *ibid.*, p. 133 *sqq.*

22. *Leges uidetur matrimonii et stupri differentiam facere*.

23. P. MATTEI a fait le point sur ces lois dans son commentaire au *De monogamia*, SC 343, 1988, p. 387 *sq.* Elles sont étudiées en détail par J. GAUDEMET, « *Iustum matrimonium* », p. 65 à 81.

24. Voir l'allusion ironique au *ius trium liberorum* de *Val.*, XVIII, 1, le mariage d'Achamothe et du Sauveur où l'on croirait *leges quoque Iulias interuenire* en *Val.*, XXXI, 2, les mises en garde sarcastiques contre le désir d'enfants qui sont pour les païens une charge *quae legibus coguntur* (*Ux.*, I, 5, 2), *ad quos suscipiendos legibus compelluntur homines* (*Cast.*, XII, 5), sans parler des chrétiens qui voudraient cumuler l'héritage céleste et les héritages terrestres et qui *apud Christum legibus Iulii agi credunt* (*Mon.*, XVI, 4) !

25. Voir C. MORESCHINI dans son commentaire de *Cast.*, SC 319, 1985, p. 190. Tertullien lui-même parle en *Apol.*, IV, 8 des *uanissimas Papias leges* dont il souligne comiquement les contradictions et que Septime Sévère aurait abolies (voir sur ce point J.-P. WALTZING, dans son commentaire à l'*Apologétique*, Paris, 1984<sup>2</sup>, p. 44).

il écrit. L'allusion de *Val.*, XI, 126 à la pédérasie – qui reste pour Tertullien le crime des crimes, un *monstrum* qui bafoue la nature (*Pud.*, IV, 5) – se veut exclusivement drôle, et dans *Mon.*, XII, 3 la mention de la fameuse Scantinia dont parle E. Bickel n'est qu'un méchant coup de patte à l'évêque d'Uthina qui *nec Scantiniam timuit*<sup>27</sup> !

Il arrive aussi à Tertullien d'inventer des lois (comme la *Lex Pontica*<sup>28</sup> de *Marc.*, III, 6, 3) ou des peines. Ainsi, après avoir en *Nat.*, II, 12, 13 noté à propos de Saturne qu'il n'y avait pas encore de lois pour prohiber l'inceste et frapper le parricide, Tertullien revient sur ces deux crimes en 13, 16, en parlant cette fois de Jupiter qui, s'il y avait eu alors des lois, aurait été « réparti » *in duos culleos*. Si la peine du sac est bien connue pour le parricide, elle n'était sûrement pas celle de l'inceste<sup>29</sup>. Les autres évocations de l'inceste par Tertullien ne permettent guère de se faire une idée de la législation et des peines encourues de son temps. Quand il demande dans l'*Apologétique*, II, 20 à être jugé pour homicide ou pour inceste plutôt que pour christianisme, cela suppose des lois appropriées, mais dont il ne dit rien. Le passage correspondant de *Nat.*, I, 3, 2 implique une peine de mort : *duci, suffigi, ad bestias dari*, mais qui fait plutôt songer aux supplices infligés aux chrétiens. Aucune loi n'est invoquée par Tertullien en *Iei.*, XVII, 3 quand il accuse d'inceste les Psychiques, et ce qu'encourt l'incestueux de *Pud.*, XIII, 17 est d'être livré à Satan et non à la justice humaine. Avec la fausse peine du sac de *Nat.*, II, 13, 16, nous sommes en pleine fantaisie, mais en pleine conformité aussi avec les crimes qu'évoque le fragment. On pourrait même se demander si Tertullien n'imaginerait pas volontiers les *poenae per singula membra* comme les griffures et morsures des bêtes enfermées dans le sac avec le condamné.

Si les noms de *Falcidia / Sempronia* ou de *Papinia* ne sont pas les uniques témoins de lois dont nous n'avons plus d'autre trace, ils ont pu être jetés au hasard pour faire « crédible » sans avoir plus de fondement juridique que ce sac ou que la *lex Pontica* citée plus haut. Nous voyons bien Tertullien, dans ce même *Nat.*, II, 16, 5, avancer (au hasard ?) le nom de Pompée comme « inventeur » de la cerise pour le remplacer dans *Apol.*, XI, 8 par le bon, celui de Lucullus.

Faudra-t-il être plus exigeant pour le fragment que pour Tertullien lui-même ?

26. ... *copulationem : Christum et Sanctum Spiritum, turpissimam putem duorum masculorum.*

27. Voir le commentaire de P. MATTEI dans SC 343, 1988, p. 351.

28. Elle est qualifiée de « fantomatique » par R. MARTINI, « Tertulliano giurista e Tertulliano Padre della Chiesa », *Studia et documenta historiae et iuris*, XLI, 1975, p. 109, qui juge aussi le recours à la *lex Rhodia* « inefficace et farfelu » (*ininfluente e bislacco*). Les pages 94 à 113 relèvent les approximations, confusions, interprétations abusives, affirmations étranges qui se rencontrent chez Tertullien en matière de droit. On peut penser qu'elles ne sont pas toutes involontaires.

29. Du moins à l'époque de Tertullien, car une constitution de 339 assimile l'inceste au parricide et le frappe des mêmes peines.

## B. La chronologie

D'emblée, Bickel affirme que notre « traité » ne saurait se rattacher à l'apologétique traditionnelle – qui ne compte pas, pour dater la naissance de Jupiter, depuis la création du monde, mais à rebours à partir de la chute de Troie – et cite en exemple Théophile d'Antioche, Lactance (classé pour une fois dans l'apologétique traditionnelle) et le *Fragmentum Fuldense* de l'*Apologétique* de Tertullien. Il est vrai que dans les livres adressés à *Autolycus* (III, 29) Théophile d'Antioche mentionne que, selon les calculs de Thallos, Bélos (contemporain de Saturne) est antérieur de 322 ans à la guerre de Troie, chiffre repris par Lactance (*Institutions divines*, I, 23, 2) qui cite Théophile et par Tertullien (*Apol.*, XIX, 2\*) qui se réfère directement à Thallos. Mais pour Théophile, ce comput est celui des païens, et juste auparavant (III, 28) il a récapitulé les temps « depuis la création du monde » en cinq grandes périodes qui aboutissent au total de 5 695 ans (jusqu'à Marc Aurèle) auquel se réfère ensuite E. Bickel (p. 409).

Dans le *Traité d'études byzantines* publié par Paul Lemerle, V. Grumel<sup>30</sup> a bien marqué que ce comput est familier aux chrétiens pour qui la durée du monde sera de 6 000 ans, car elle doit correspondre aux six jours de la Création (puisque, selon le Psaume 89, 4, « Mille ans sont comme un jour aux yeux du Seigneur »), le septième millénaire correspondant au repos du Créateur. C'est ce comput positif, à partir des origines, qu'offre la chronologie de Julius Africanus<sup>31</sup> (fin du II<sup>e</sup>-début du III<sup>e</sup> siècle<sup>32</sup>) qui aboutit pour l'ensemble des périodes du monde à un total de 5 723 ans, à la troisième année du règne d'Élagabal. Il a été celui de saint Cyprien qu'on voit, au milieu du III<sup>e</sup> siècle, rappeler à Fortunat<sup>33</sup> que l'Ennemi est ancien : *Sex milia annorum iam paene conplentur, ex quo hominem diabolus impugnat*. Satan s'est en effet manifesté dès l'origine du monde, *a primordio* dit Tertullien dans *Apol.*, 22, 4 ; *ab initio statim mundi defellit* précise Cyprien dans le *De unitate ecclesiae catholicae*, 1<sup>34</sup>.

30. V. GRUMEL, *La chronologie*, « Traité d'études byzantines », I, Paris, 1958, p. 3. Voir aussi H. GELZER, *Sextus Julius Africanus und die byzantinische Chronographie*, I, *Die Chronographie des Julius Africanus*, Leipzig, 1880, p. 24-26.

31. H. GELZER, *Sextus Julius Africanus...*, p. 29.

32. En tête de son édition *Les « Cestes » de Julius Africanus*, Florence-Paris, 1970, J.-R. VIEILLEFOND étudie la vie de Julius Africanus, ami d'Origène, (p. 13 à 22) et résume commodément les conclusions de H. Gelzer sur la *Chronographie* (p. 26 à 28). Il en souligne (p. 27) la visée apologétique. Comme Tatien, Clément d'Alexandrie et autres, Julius Africanus veut prouver « l'antériorité et la supériorité du judaïsme et du christianisme par rapport aux civilisations païennes ».

33. CYPR., *Ad Fortunatum*, 2, éd. R. WEBER dans CCSL III, Turnhout, 1972, p. 183.

34. CCSL III, p. 249.

Non seulement Tertullien n'ignore pas ce comput<sup>35</sup>, mais il affirme partout sa supériorité sur celui des païens. Dans le *De anima*, 28, 1, il rappelle que Moïse, bien plus ancien et bien plus « divin » que les auteurs profanes, *decursus generis humani ab exordio mundi quoque per singulas natiuitates nominatim temporatimque digessit*. Dans le *De pallio*, II, 5, il oppose également les sources profanes (*apud uos*) qui ne remontent pas plus haut que les Assyriens à celles dont disposent les chrétiens : *Qui uero diuinis lectitamus, ab ipsius mundi natalibus compotes sumus*. Ce sont les données païennes qu'il insère dans la chronologie religieuse en se référant aux calculs des auteurs profanes et à leur comput négatif. C'est ainsi qu'en *Apol.*, XIX, 2\*, il n'a recours à Thallus qui situe la lutte de Belus et Saturne contre Zeus 322 ans avant la chute de Troie, que pour en déduire l'antériorité bien plus grande de Moïse ; et cela après avoir bien souligné (1\*) que Moïse *de praeterito exorsus est ... usque ad suam aetatem ... penes quem et temporum ordo, digestus ab initio, supputationem saeculi praestitit* (« chez qui la succession des temps, mise en ordre depuis les origines, a fourni la chronologie du monde », traduit J.-P. Waltzing<sup>36</sup>).

Tertullien sait très bien qu'il ne faut pas presser les chiffres : *annis circiter quadringentis*, lit-on dans ce même paragraphe ; *ad mille annos*, dans le suivant ; *nongentis circiter annis*, dans *An.*, 28, 1<sup>37</sup>. On ne voit pas dans ces conditions ce qu'aurait d'étrange sous la plume de Tertullien l'expression incriminée : *a constitutione mundi ... anni ferme tria milia*<sup>38</sup>.

Reste le problème des 3 000 ans. E. Bickel souligne en effet (p. 409 *sq.*) que chez les apologètes, selon les auteurs et selon le type de calcul, jamais la naissance de Jupiter ne coïncide avec les 3 000 ans qui doivent marquer le milieu de la durée du monde, chiffre qui n'apparaîtrait qu'à partir d'Eusèbe traduit et complété par Jérôme et qu'on retrouverait dans le *Chronicon* d'Isidore de Séville. Mais là encore, il ne s'agit que d'approximations. Eusèbe (qui affirme dans sa préface que ses sources sont *Clemens et Africanus et Tatianus, ex Iudaeis Iosephus et Iustus ueteris historiae monumenta replicantes*<sup>39</sup>) aboutit pour la période Adam-Abraham à un total de 3 184 ans, alors que celui de Théophile

35. Lui-même attend le *millenium* (ou septième millénaire) durant lequel les élus doivent jouir sur terre de la Jérusalem céleste. *Marc.*, III, 24, 3 : *in mille annos in ciuitate diuini operis Hierusalem caelo delata*, avec la note de R. Braun (SC 399, 1994, p. 204), et 6 : *mille annos intra quam aetatem concluditur sanctorum resurrectio*. Voir sur ces problèmes M. SIMONETTI, « Il millenario cristiano dal I al V secolo », *Annali di storia dell'esegesi*, XV, 1, 1998, p. 7-20.

36. TERT., *Apologétique*, CUF, Paris, 1929, p. 43.

37. L'hésitation est dans Théophile d'Antioche, *Autol.*, III, 29 : « Moïse remonte à quelque neuf cents ou mille ans plus haut que la prise de Troie » (trad. J. SENDER, dans SC 20, 1948, p. 267).

38. Voir aussi *infra*, p. 251.

39. EUS., *Interpretata praefatio*, dans *Eusebius Werke*, VII, *Die Chronik des Hieronymus*<sup>3</sup>, éd. R. HELM, Berlin, 1984, p. 7, l. 15-17. Les totaux récapitulatifs figurent p. 250.



d'Antioche est de 3 278 ans à la naissance d'Isaac, Abraham étant alors âgé de 100 ans, et celui d'Africanus de 3 277 ans au moment où Abraham entre dans la terre promise. Ce total est aussi celui que présente Isidore de Séville dans ses *Étymologies* (V, 39, 7), à la naissance d'Abraham.

Mais, un peu plus haut, à l'année 2773, on trouve cette indication<sup>40</sup> : *Falec ann. CXXX genuit Ragau. Dii primum adorantur*. À la même date, le *Chronicon* est plus explicite : *his temporibus primum templa constructa sunt et quidam principes gentium tanquam dii adorari coeperunt*<sup>41</sup>. Or c'est à la mort de Phaleg que Julius Africanus plaçait les 3 000 ans du milieu du monde<sup>42</sup>, et les fragments de ses continuateurs byzantins permettent de penser qu'il avait aussi à cette date la notice sur la naissance des dieux<sup>43</sup>.

Le chiffre de 3 000 ans figure presque en clair dans un poème de Commodien<sup>44</sup> qui fait naître le dieu *medio tempore*. C'est pour E. Bickel la preuve irréfutable de la basse époque du "De execrandis" car il place Commodien dans la seconde moitié du ve siècle. Mais, depuis 1927, les discussions savantes ont abouti à transférer Commodien du ve siècle au III<sup>e</sup>. J. Fontaine, en particulier, a montré de la façon la plus convaincante dans sa *Naissance de la poésie dans l'Occident chrétien*<sup>45</sup> que les allusions historiques renvoient aux années 250/260. Il relève des « consonances avec l'œuvre littéraire de Cyprien et les problèmes de l'Église d'Afrique au milieu du III<sup>e</sup> siècle » (p. 44) et trouve si souvent l'auteur en conformité avec Cyprien et même « le plus ancien Tertullien – celui de l'Ad nationes » (p. 47) qu'il y verrait volontiers un « païen de Syrie, devenu juif, puis chrétien en Afrique » et – pourquoi pas ? – « domicilié à Carthage » (p. 45)<sup>46</sup>. Julius Africanus – qu'H. Gelzer considère comme « ursprünglich im lateinischen Africa heimisch »<sup>47</sup> – lui serait donc de peu antérieur et Commodien a pu

40. Is., *Etym.*, V, 39, 6, éd. W. M. LINDSAY, Oxford, 1911. Abraham est mentionné quatre générations plus tard (7), avec le total de 3 184 ans qui est déjà celui d'Eusèbe.

41. PL 83, col. 1023, § 10. Le *De temporum ratione* de Bède qui a été retenu par l'excerpteur du *Vat. lat.* 3852 reproduit presque textuellement cette notice : CCSL CXXIII B, Turnhout, 1977, chap. LXVI, p. 469, l. 210.

42. H. GELZER, *Sextus Julius Africanus...*, p. 24 et 34.

43. *Ibid.*, p. 66-67 sqq.

44. COMM., *Instructionum lib. I, v : Iuppiter*, éd. J. MARTIN, CCSL CXXVIII, Turnhout, 1960, p. 5 : *Terribilis autem iste medio tempore natus / ex antro processit iuuenis...* Le chiffre total de 6 000 ans est précisé dans le dernier poème du livre II (XXXV, 8) : *sex millibus annis completis mundo finito*.

45. J. FONTAINE, *Naissance de la poésie dans l'Occident chrétien (III<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> siècles)*, Paris, 1981, p. 43 et suiv. Voir, tout dernièrement, M. SIMONETTI, « Il millenarismo in Occidente : Commodiano e Lattanzio », *Annali di storia dell'esegesi*, XV, 1, 1998, p. 181 sq., avec les références aux travaux de A. Salvatore.

46. Conclusions identiques de J.-M. POINSOTTE, « Commodien dit de Gaza », *REL*, 74, 1996, p. 270-281.

47. H. GELZER, *Sextus Julius Africanus...*, p. 5.

l'utiliser. Peut-être le chiffre de 3 000 ans relevait-il d'une tradition connue en Afrique dès l'époque de Tertullien.

### C. La mythologie et la démonologie

En ce qui concerne la mythologie, E. Bickel croit à une date très basse, car il ne trouve que dans Hygin le catalogue complet des métamorphoses et déplacements de Jupiter rapportés par le fragment (p. 404 *sq.*). Il ne connaît pas de citation du vers d'Homère évoqué à propos de l'égide avant Proclus (p. 407). Le texte, enfin, lui paraît receler des traces de gnosticisme dont la plus voyante serait l'assimilation de Jupiter à Satan dans le premier paragraphe (p. 408).

Il est quasi certain, vu les similitudes, que le fragment a utilisé Hygin (*infra*, p. 259). Mais E. Bickel ne dit pas à quelle époque il le place. Nous savons seulement de façon sûre que les *Fables* ont été écrites avant 207. Mais qu'on se range à l'avis de H. I. Rose pour qui leur auteur serait de l'époque antonine<sup>48</sup> ou à celui d'A. Le Bœuffle qui ne verrait pas d'inconvénient à l'identifier avec le bibliothécaire du temps d'Auguste<sup>49</sup>, elles sont de toute façon assez antérieures à Tertullien pour qu'il ait pu s'en servir. N'imputer qu'aux écoles byzantines l'exhaustivité dont fait preuve le fragment, c'est oublier des œuvres qui ont le goût d'aller jusqu'au bout des questions, de ne jamais rien laisser dans l'ombre, comme certaines... de Tertullien<sup>50</sup>.

On voit mal, d'autre part, au nom de quoi on refuserait à Tertullien le droit d'évoquer Homère que tout homme cultivé savait à peu près par cœur<sup>51</sup>, que lui-même se flatte en *Nat.*, I, 10, 38 d'avoir gardé en mémoire (*adhuc meminimus Homeri*) et dont il se réclame dans les § 38 et 39 pour fustiger les infamies de Jupiter et prouver que les dieux sont bien humains, trop humains.

Enfin, j'avoue ne pas trouver dans le fragment les traces de gnosticisme qu'E. Bickel décèle dans les unions incestueuses de Jupiter (p. 406) ou dans la

48. I. H. ROSE, *Hygini Fabulae*<sup>2</sup>, Leyde, 1963, p. VIII.

49. A. LE BŒUFFLE, Hygin, *L'astronomie*, Paris, CUF, 1983, p. XXXVI. Même point de vue chez le dernier éditeur des *Fables* : J.-Y. BORIAUD, Paris, CUF, 1997, p. XIII.

50. Voir par ex. le catalogue des dieux qu'il a tiré de Varron dans *Nat.*, II, 11 où ils sont étudiés par leur nom, et *Nat.*, II, 12 qui les récapitule par genres jusqu'à la satiété : *maiores / minores, ueteres / nouicios, mares / feminas, caelibes / nuptos, artifices / inertes, rusticos / urbanos, ciues / peregrinos*.

51. N. ZEEGERS-VANDER VORST, *Les citations des poètes grecs chez les apologistes chrétiens du II<sup>e</sup> siècle*, Louvain, 1972, p. 34. L'auteur souligne qu'on cite surtout l'*Illiade* à qui « revenait la place d'honneur dans les écoles » (p. 35) et que ces citations sont surtout utilisées « pour critiquer les dieux de la mythologie » (p. 53).

pédérastie qui lui est imputée (p. 408). Tout cela se retrouve intégralement chez Tertullien, avec les mêmes connotations, ce qui suffit à clore le débat<sup>52</sup>.

Quant à l'assimilation de Jupiter avec Satan, elle résulte d'une lecture pour le moins rapide du texte. E. Bickel affirme (p. 394) n'avoir pas vu trace dans le manuscrit du moindre indice qui puisse faire soupçonner son « traité » de n'être qu'un fragment d'une œuvre plus vaste et il rapproche sans sourciller *inimicum* (l. 1) de *Iouem* (l. 8). Pour l'ensemble du manuscrit, on se reportera à l'étude d'A.-M. Turcan-Verkerk. Mais le détail du texte n'est pas moins parlant. Pour assimiler Jupiter à l'Ennemi, il faut faire abstraction de tous les pluriels qui précèdent (*illos, eorum, quia sint daemones, ueterum regum, eos*) et qui trahissent une coupure après *agant*. Nous y reviendrons (*infra*, p. 249). Le paragraphe qui les contient est un résumé de la démonologie que nous trouvons partout chez Tertullien : les dieux sont d'anciens morts que les hommes ont divinisés, et les démons s'empressent d'habiter leurs idoles pour se faire honorer sous leurs noms et détourner ainsi les hommes de rendre un culte au vrai Dieu. Jupiter n'est que l'un de ces faux dieux, l'un de ces *illos* que l'œuvre devait passer en revue (voir ci-dessous), celui dont l'excerpteur a choisi de retenir l'histoire, instrument comme les autres de l'Ennemi qui pousse ses pions.

#### D. La langue et le style

Quand on passe à ce chapitre, on reste confondu. Certes, E. Bickel ne disposait pas des instruments de travail dont nous jouissons. Il n'avait pas l'*Index* de Claesson pour lui révéler que Tertullien emploie une cinquantaine de fois cet *actus* qui lui paraît si tardif (p. 416) ou qu'on y rencontre 16 fois *in* (ou *ad*) *hodiernum* et 3 fois *a constitutione mundi*, expressions qu'on ne trouverait que très rarement avant le IV<sup>e</sup> siècle (p. 417). Il n'avait pas non plus les *Beiträge zur Sprache und Kritik Tertullians* de Hoppe (Lund, 1932) pour y lire p. 27-28 toute une série d'exemples où l'accusatif (comme celui de *Cretam*, p. 415) se justifie par une idée implicite de mouvement et non par la langue du VI<sup>e</sup> siècle ou, p. 147, parmi les néologismes, assez de verbes formés en *ex-* pour l'empêcher de suspecter *excoriare* (p. 417) et, p. 137, un *initiator* qui peut bien justifier un *initialis*.

Mais si, au lieu de prendre comme référence l'étude de S. Bonnet sur *Le latin de Grégoire de Tours*, il s'était plongé dans *Syntax und Styl des Tertullian* du même Hoppe (paru en 1903), il y aurait vu p. 40-41 que *in* + ablatif là où l'on attend un accusatif (comme dans *in conubio*, p. 416) est courant et, p. 31, que l'ablatif de durée y remplace très souvent l'accusatif (pour *annis compluribus bellum gessit*, p. 417), tournures syntaxiques qu'E. Bickel juge exceptionnelles avant le IV<sup>e</sup> siècle.

---

52. Voir le commentaire de détail ci-dessous, p. 257 sq.

Il paraît assez surprenant de suspecter un mot comme *initialis* tout en expliquant qu'il se trouve chez Apulée et déjà chez les *Gromatici*. *Capite afficere* est-il si différent du très classique *praemio* ou *iniuria afficere* qu'on trouve souvent chez Tertullien ? Est-il si sûr que *foedus* qui n'apparaîtrait absolument au sens de « loi » qu'au VI<sup>e</sup> siècle ait bien ici ce sens, et non celui de « pacte de nature » puisque la sodomie est toujours présentée comme un crime contre nature ? Le sens de *diffundere* n'est pas évident, mais il est suivi dans le manuscrit de plusieurs mots grattés... *Olympum* peut être une faute de copiste entraînée par *caelum*. Plutôt qu'un accusatif dépendant de *damnaret*, *ammissum* (et non *ammissam*, quoiqu'on puisse hésiter : Bickel lui-même nous avertit que le *a* du copiste ressemble souvent à un *u*) n'est-il pas un accusatif de relation, si fréquent chez Tertullien : « en ce qui concerne le crime de... » ?

Enfin, ce n'est pas parce qu'un mot n'apparaît pas dans Claesson qu'il ne peut être de Tertullien. Le cas de *attaminatam* est ici fort intéressant. On n'en a pas d'exemple. Mais *Cor.*, XV, 1 prouve que Tertullien employait *inattaminare* dans le même sens que *incontaminare* et rend tout à fait plausible l'alternance *attaminare / contaminare*.

Mais le vocabulaire et la syntaxe ne sont pas tout. Par deux fois Bickel nous renvoie à Martin de Braga. Mais il faut ne pas avoir lu deux paragraphes du *De correctione rusticorum* pour voir l'abîme stylistique qui le sépare de notre fragment.

Même si nous n'avons pas ici le brio du *De pallio* ou de l'*Adu. Valentinianos*, de nombreux traits rapprochent plus ce texte des habitudes de Tertullien que de la langue du VI<sup>e</sup> siècle. Il ne contient pour ainsi dire pas une expression qui ne trouve son correspondant dans la partie connue de l'œuvre de Tertullien, ce que nous allons montrer à présent en l'étudiant pas à pas, dans le détail.

## II. – UN TEXTE EN CONSONANCE AVEC TERTULLIEN

Nous renvoyons pour la commodité du lecteur aux lignes et paragraphes du texte édité par le *Corpus Christianorum*, facilement accessible<sup>53</sup>. Mais il faut lire l. 3 *ablatozem* (et non *-rum*), l. 35 *deus* (et non *dicitur*), l. 40 *inter duos deos*, l. 46 *tractauimus* (et non *tractabimus*), l. 63 *aetatum* (et non *aetatem*) et supprimer les points d'interrogation aux l. 46 et 49. Pour le reste, on pourra se reporter aux fac-similés des pl. I à III.

53. Ed. R. WILLEMS, CCSL II, Turnhout, 1954, p. 1413-1415. La division en paragraphes est due à E. Bickel, « Ps.-Tertullian *De execrandis gentium diis*... », p. 394.

## Essai de traduction

(1) Un tel aveuglement a envahi le genre humain qu'ils appellent leur ennemi Seigneur, et que le ravisseur de leurs biens, ils l'en proclament précisément leur donateur, et c'est à lui qu'ils rendent grâces (...)

Donc ils les appellent de noms d'hommes qui ne sont pas les leurs, car ils ignorent leur nom. Que ce soient des démons, ils le comprennent. Mais ils lisent l'histoire des anciens rois et, bien qu'ils reconnaissent en eux une conduite de mortels, ils les honorent d'un nom qui en fait des dieux (...)

(2) Pour celui qu'ils appellent Jupiter et qu'ils estiment être le dieu suprême, au moment de sa naissance il y avait depuis la création du monde jusqu'à ce temps-là environ trois mille ans. Il naît en Grèce de Saturne et d'Ops et, de peur qu'il ne soit tué par son père ou, si l'on ose le dire, qu'il ne soit engendré une seconde fois, transporté en Crète<sup>54</sup> par décision de sa mère, il est nourri dans un antre de l'Ida. Des Crétois – nés hommes – le dissimulent en secouant leurs armes. Il suce les mamelles d'une chèvre, puis, l'ayant écorchée, se revêt de sa peau : oui, la peau de sa nourrice, tuée de sa main ! Mais il y coud en forme de boucles <des touffes> d'or, valant chacune le prix de cent bœufs, comme le rappelle un auteur à eux, Homère, à supposer qu'il faille le croire.

Ce Jupiter, à l'âge adulte, combattit de nombreuses années contre son père. Il le supplanta par un parricide, envahit la maison, déshonora ses sœurs vierges et en prit une pour femme. Il mit son père en fuite par les armes. Tout ce qu'il a fait d'autre a été mis par écrit : d'unions extra-conjugales ou de vierges violées il s'est engendré des fils adultères ; il a souillé des garçons de bonne famille ; il a usé d'un pouvoir tyrannique et royal pour opprimer les peuples, sans loi.

(3) Son père, que dans leur erreur ils imaginent avoir été le dieu originel, ignore qu'il était caché dans l'île de Crète ! Le fils, à son tour, qu'ils croient être un dieu encore plus puissant, ne sait pas que son père qu'il a mis en fuite est caché en Italie ! S'il était au ciel, pourquoi ne voyait-il pas ce qui se passait en Italie ? Ce n'est pas un trou, l'Italie ! Alors que s'il avait été dieu, rien ne devait lui échapper. Or, que se soit caché là celui que les gens d'Italie ont appelé Saturne a été clairement prouvé : c'est en effet sa cachette (*latitatio*) qui a donné à la langue d'Hespérie le nom de Latine qu'elle a gardé jusqu'à nos jours, comme un autre auteur à eux, Virgile, le rappelle.

(4) Voilà donc un dieu<sup>55</sup> engendré sur terre qui craint d'être chassé par Jupiter de son royaume, qui cherche à le tuer comme un rival et ignore qu'il a été dérobé et caché ! Et ensuite un dieu fils pourchasse son père, un immortel cherche à tuer un immortel : est-ce croyable ? Et il se laisse tromper par un bras de mer, et il ignore la fuite ! Et pendant que cela se règle sur la terre entre deux dieux<sup>56</sup>, le ciel est désert ! Personne pour gérer les pluies, personne pour tonner, personne pour

---

54. « transporté » est nécessaire dans la traduction, mais il est inutile de suppléer *delatus* dans le texte, comme l'a fait Suarès. L'accusatif suffit à marquer le mouvement (*supra*, p. 245).

55. Suarès a transcrit *dicitur* adopté par Oehler, Bickel et Willems. La lecture *deus* est pourtant indiscutable.

56. *duos* a été omis dans le *Corpus Christianorum*. La puissance ironique du texte s'en trouve amoindrie.

gouverner la masse énorme de l'univers ! Car on ne peut pas dire que leurs agissements et leurs guerres ont eu lieu au ciel : cela se passait sur l'Olympe en Grèce, et le ciel ne s'appelle pas l'Olympe : le ciel, c'est le ciel.

(5) Ainsi donc, ces faits de leur vie dont nous avons traité en premier : naissance, cachette, ignorance, parricide, adultères, relations immondes, ne révèlent pas le dieu mais des hommes, des coupables d'une abjection incroyable, d'une brutalité effroyable : s'ils vivaient de nos jours, ils seraient passibles de toutes les lois, autrement plus justes et plus sévères que leur conduite ! Il a frappé son père de ses armes : la loi *Falcidia / Sempronia* lierait le parricide dans un sac avec des bêtes. Il a corrompu ses sœurs : la loi *Papinia* punirait la faute de tous les châtiments possibles, membre par membre. Il a empiété sur les mariages d'autrui : la loi *Iulia* frapperait son adultère d'une peine capitale. Il a souillé des garçons de naissance libre : pour cet acte contre nature, la loi *Cornelia* condamnerait à des peines sans précédent le sacrilège de cette union sans précédent.

(6) On voit que lui non plus n'a pas possédé la nature divine. C'était un homme : la fuite de son père lui a échappé. C'est à un tel homme, à ce roi si impie, si immonde et si cruel que les hommes ont attribué des honneurs divins. De toute façon, comme c'est sur terre qu'il est né et que de progrès en progrès il a atteint l'âge adulte, sur terre qu'il a commis tous ces forfaits, du moment qu'il n'y est plus, peut-on penser qu'il ne soit pas mort ? À moins qu'on n'aille penser – stupide erreur – que des plumes lui sont poussées dans sa vieillesse pour lui permettre de voler jusqu'au ciel ! De fait, même cela, des hommes privés de sens commun peuvent le croire, si du moins ils croient qu'il s'est fait cygne pour engendrer Castor et Pollux ; aigle pour souiller Ganymède ; taureau pour violer Europe ; or pour violer Danaé ; cheval pour engendrer Pirithous ; bouc pour engendrer d'une chèvre Egypan ; Satyre pour violenter Antiope. Comme ces faits concernent des adultères auxquels sont enclins les pécheurs, on les croit d'autant plus facilement qu'on s'autorise d'un faux dieu pour justifier l'action mauvaise et des salissures de toute sorte.

(7) Quant au reste de ses actes, ceux qu'on pourrait croire comme à la fois véridiques et commis, dit-on, sans métamorphose, voyez comme ils sont loin d'être meilleurs : de Sémélé, il engendre Liber ; de Latone, Apollon et Diane ; de Maia, Mercure ; d'Alcmène, Hercule. Mais je me refuse à transcrire toutes les autres perversités qu'on reconnaît en lui : je ne veux pas renouveler pour les oreilles une turpitude déjà ensevelie (...).

Mais j'ai fait mention de ces quelques-uns que dans leur erreur ils croient dieux, eux aussi : dieux engendrés par un père incestueux, adultérins ou de père supposé. Et le dieu vivant, éternel, à la divinité sans début ni fin, qui connaît l'avenir, immense, voilà de quels crimes si impies ils l'ont submergé.

### *Tantum caecitatis ... agant* (l. 1-3)

Il n'y a pas de thème plus tertullianéen que celui de l'aveuglement qui empêche l'homme de reconnaître Satan à l'œuvre et le conduit à un renversement des valeurs. C'est ce thème qui ouvre le deuxième livre *Ad nationes* : l'erreur humaine (1, 2 : *materia est erroris humani ... ignorantia erroris*) est l'œuvre du diable (1, 2 : *per artificem eius* ; 1, 5 : *ingenti manu ueritas obsidetur*) qui s'em-

plioie à bouleverser les valeurs (1, 4 : *peruersitas* ; 1, 3 : *nescit animus quod agnoscit*).

Ces thèmes se retrouvent ailleurs, et avec les mêmes mots. *Apol.*, IX, 20 évoque la *caecitas* des païens qui ne voient pas ce qui est et croient voir ce qui n'est pas ; *Herm.*, X, 1 la *caecitas* des hérétiques ; *Marc.*, V, 11, 6 celle des Juifs, etc. *Inimicus* est un nom couramment donné à Satan par Tertullien. Cf. *Ux.*, I, 7, 5 : *pro diaboli aemulatione ... sanctitas ... cum illam inimicus affectat* ; ou *Marc.*, V, 12, 6-7 : *inimico ueritatis ... Satanas* ; *Praescr.*, XXXI, 1 : *ab inimico diabolo* ; *Scorp.*, VI, 1 : *de diaboli gula ... inimicum*, etc. Quant au terme de *dator*, il se rencontre plusieurs fois, appliqué à l'homme en *Marc.*, IV, 16, 8, mais à Dieu en *Test.*, II, 4 ou *Paen.*, V, 5. Si *ablator* ne figure pas dans Claesson, l'*ablatio* est bien opposée au don dans *Marc.*, IV, 19, 4 et 5. Ajoutons l'emploi typique de *adeo*, la fréquence de *gratias agere* (dix-sept emplois), le rythme : cette première phrase est bien digne de commencer un traité de Tertullien ou d'y figurer.

#### *Vocant ergo illos ... nomine* (1. 4-8)

Avec *illos*, le passage du singulier au pluriel implique une coupure. Ce qui a été sauté est probablement un développement sur les dieux du paganisme en général, tel que celui des ch. 1, 9-8, de *Nat.*, II sur la théologie tripartite de Varron qui donnait occasion à Tertullien d'affirmer en 7, 3-4 que la divinité est attribuée à des morts, indignes de cet honneur (*sepulchris regum uestrorum caelum infamatis*). Après cet exposé de caractère général, Tertullien examine en *Nat.*, II les dieux romains : Enée, Romulus, Hercule, pour conclure en 10, 12 : *patet mortuis caelum*. Puis, après l'évocation en 11 des petits dieux de tous les jours décrits par Varron, il reprend le thème de la *caecitas* qui ouvrait le livre I : *rideam uanitatem an exprobrem caecitatem* (II, 12, 1) et passe au fort de sa démonstration : *unum tuemur propositum, demonstrandi illos omnes homines fuisse* (II, 12, 4 ; cf. *Apol.*, X, 3).

On ne saurait mieux définir l'objet du fragment qui nous occupe.

Le paragraphe sur les noms des dieux peut faire partie de cette démonstration. Il intervient dans l'*Apologétique* et nous en retrouvons tous les éléments dans l'œuvre de Tertullien. À *nominibus humanis non propriis, nesciunt eorum nomina* font écho les développements d'*Idol.*, XV, 5 et 6 sur les démons qui n'ont pas de nom à eux et s'emparent de noms « vacants » pour se faire honorer comme dieux sous ces noms (*nomina inania ... rapere ad se daemonia ; daemonia nullum habent nomen singillatim sed ibi nomen inueniunt ubi et pignus*) et de *Spect.*, X, 10 : *qui sub istis nominibus ... operentur ... et diuinitatem mentiantur* et 11 : *qui nomina incolunt*<sup>57</sup>. Que ce soient des démons qui occupent ces

57. Nous renvoyons à tout le développement de *Spect.*, X, 10, avec le commentaire que nous avons proposé dans SC 332, 1986, p. 193-194.

noms, chacun le sait (*intelligunt*). Cf. *Apol.*, XXII, 1 : *sciunt daemonas philosophi* ; XXIII, 9 : *quos daemonas nostis*. Tertullien s'emploie d'ailleurs à le démontrer dans le ch. XXIII de l'*Apologétique* (cf. *Idol.*, I, 5 : *daemoniis ... quibus idola mancipantur*). Ces noms sont en réalité des noms d'hommes qui ont vécu et sont morts : voir *Apol.*, XXI, 31 : *delitescens sub nominibus mortuorum*, ou XXVII, 1 : *humanorum nominum* (= *Spect.*, X, 10 : *nomina mortuorum*) et surtout *Idol.*, XV, 2 : *recogitemus omnem idololatriam in homines esse culturam, cum et ipsos deos nationum homines retro fuisse etiam apud suos constet*. Comme dans le fragment, ces morts divinisés sont qualifiés de « rois » dans le passage déjà cité de *Nat.*, II, 7, 4 (*sepulchris regum uestrorum*) et de « vieux » en *Marc.*, I, 13, 4. Quant aux processus de déification, ils sont étudiés par Tertullien dans l'*Ad nationes*, l'*Apologétique*, le *De idololatria*, et c'est dans *Apol.*, XI, 10 qu'on trouve l'unique occurrence de *deificus*, « faiseur de dieu », signalée par Claesson. Notons encore qu'*actum cum uideant fuisse mortalem* a son correspondant en *Nat.*, II, 12, 29 : *de actu tamen <constat> hominem illum fuisse* et que, si *honorificare* n'est pas dans Claesson, on lit en *Idol.*, X, 1 que les professeurs ne sauraient se dispenser de mentionner les *ornamenta honorifica* des dieux.

#### *Iouem quem uocant*

Il est clair qu'il s'agit d'un de ces dieux d'origine mortelle dont le fragment vient de parler. Mais une expression comme *ne a patre interficeretur* (l. 12) n'est pas compréhensible si l'on ne nous a pas dit auparavant que Saturne mange ses enfants. De même au § 4 qui récapitule ironiquement les raisons qui interdisent de considérer comme dieux aussi bien le père que le fils, *in terra generatus* ne répond à aucun développement antérieur, et le *hic nec* « lui non plus » du § 6, qui est centré sur Jupiter, implique aussi qu'on ait démontré précédemment que Saturne n'était pas dieu. Il y a donc certainement encore une coupure après le *nomine* de la l. 8. Notons qu'en *Nat.*, II, 12, 5-13, 12, Tertullien examine longuement le cas de Saturne, en tant qu'archétype, avant de passer à celui de Jupiter dans lequel il trouve les mêmes défauts (13, 13-20).

De la l. 9 à la l. 81 (jusqu'à *renouetur*), le développement sur Jupiter est certainement d'une seule tenue. On en suit aisément le plan :

- l'enfance et l'âge adulte (§ 2) ;
- invraisemblables ignorances du père et du fils (§ 3) ;
- réflexions ironiques sur cette situation qui prouve que ce sont des hommes (§ 4) ;
- ils auraient été passibles des lois s'il y en avait eu : cas de Jupiter (§ 5) ;



– conclusion : Jupiter n'est pas plus dieu que Saturne, mais les hommes sont assez bêtes pour le croire (§ 6). D'ailleurs, ce qui est crédible ne vaut pas mieux que ce qui est totalement fabuleux (§ 7).

La fin, à partir de *sed horum mentionem feci*, pourrait s'enchaîner à *Liberum, Apollinem et Dianam, Mercurium, Herculem*, par-dessus la parenthèse *at ceteras eius corruptelas*. Mais, dans *Nat.*, II, après le ch. 13 qui conclut que Jupiter était indigne de la divinité, Tertullien examine encore les titres à la divinisation d'Hercule (ch. 14) et de plusieurs autres dieux (ch. 14 et suiv.), avant de finir sur le vrai dieu (II, 17, 19), comme notre fragment. Il n'est donc pas impossible qu'avant *sed horum* il y ait eu un développement sur les cinq dieux cités qui correspondent parfaitement à *de incesto patre generatos, adulterinos, suppeditios*. Une coupure est donc possible, mais non certaine. En revanche, *diffuderunt* n'était pas le mot final. Il est suivi dans le manuscrit de plusieurs mots grattés, totalement indéchiffrables.

Le § 2 commence par dater la naissance de Jupiter. Dans *Nat.*, II, 12, 34-36, nous voyons Tertullien soucieux de dater le règne de Saturne. Il n'utilise pas pour ce faire le compte à rebours des païens<sup>58</sup>, mais renvoie à un *Oracle Sibyllin* qui « datait » positivement ce règne du dixième âge à partir du déluge. Ces vers étaient déjà cités par Athénagore dans sa *Supplique au sujet des chrétiens*, XXX :

« C'était alors la dixième génération des hommes mortels  
depuis que le déluge s'est abattu sur les premiers humains  
et qu'ont régné Cronos, Titan et Japet  
les valeureux enfants de Terre et de Ciel, ainsi appelés  
Terre et Ciel quand les hommes leur donnèrent un nom<sup>59</sup>. »

D'après H. Jeanmaire<sup>60</sup>, le dixième âge correspond au dixième siècle d'un millénaire, quelle que soit la durée exacte du siècle. Nous sommes donc ici environ mille ans après le déluge, et si l'on compte d'Adam au déluge un peu plus de deux mille ans, nous ne sommes pas si loin des « à peu près trois mille ans » du fragment. De l'expression *a ... ad ... anni ferme tria millia*, on rapprochera par exemple *Marc.*, I, 19, 2 : *a Tiberio usque ad Antoninum anni fere centum quindecim*. On ne peut qu'être frappé d'autre part de lire dans le *Contre Apion* (I, 39) – que Tertullien connaissait – exactement la même formule *τρισχιλίων ὀλίγων ἐτῶν* pour la période allant de la création du monde à la mort de Moïse : confusion ou lointaine réminiscence ?

58. LACTANCE le mentionne encore dans son *Epitomé des institutions divines*, 19, éd. M. PERRIN, dans SC 335, 1987, p. 97.

59. Trad. B. POUDERON, dans SC 379, 1992, p. 187.

60. H. JEANMAIRE, *La Sibylle et le retour de l'âge d'or*, Paris, 1939, p. 100-104.

La phrase paraît lâche au premier abord et semble de style parlé. Mais peut-être n'est-ce pas sans intention que l'auteur rapproche *deum* de *quando natus est*, car un « dieu » qui est né n'est pas un dieu. Le même verbe, *nascitur*, est d'ailleurs immédiatement réemployé pour préciser le lieu de la naissance et les parents, et l'on redira encore (l. 14) *hominibus natis* pour les préposés au brouillage : pas question d'en faire les démons que sont les Curètes dans la mythologie.

#### La narration (l. 11-25)

Le récit est net et rapide, sans fioritures. Quasi tous les éléments s'en retrouvent dans *Nat.*, II :

- *de Saturno et Ope* ; cf. 12, 13 : le mariage de Saturne et d'Ops ;
- *ne a patre interficeretur* ; cf. 12, 14 : Saturne dévorait ses fils ;
- *Cretam, in antro nutritur, caprae ubera sugit* ; cf. 13, 13 : *Cretae, furtivius infans, indignus et tecto et ubere humano* ;
- *adulta aetate, superavit parricidio* ; cf. 12, 15 : *filio ... adulto oppressus regno priuatus est* et 13, 14 : *adultus denique, genitorem <pellit>* ;
- *sorores stuprauit* ; cf. 13, 15 : *cum sorore miscetur* ;
- *conubiis alienis, pueros attaminavit* ; cf. 13, 16 : *ab incesto ... in leuiora id est <adulteria> et supra*.

Cette brièveté est probablement voulue. En effet *cetera ... scripta sunt* fait l'effet d'une pierre d'attente pour les énumérations des § 6 et 7, prises à Hygin, qui détaillent viols et adultères, avec les enfants qui en sont nés.

Un seul motif donne lieu à développement : la chèvre. Tertullien ne s'est pas privé d'ironiser sur cette chèvre et sa « délicieuse odeur » en *Nat.*, II, 17, 5, et *Apol.*, XXV, 7 dont le texte vient au secours des défaillances de *Nat.*, II : *Iuppiter Cretam suam ... oblitus antrum illud Idaeum et aera Corybantia et iucundissimum illic nutricis suae odorem* (on aura reconnu les similitudes avec le fragment : *in antro Idaeo, nutricis suae, Cretam, hominibus arma quatentibus*<sup>61</sup>). Ici l'accent est mis sur l'histoire de l'égide, à quoi rien ne correspond dans ce que nous connaissons de Tertullien. Mais l'épisode faisait partie du trésor mythologique puisque Lactance s'appuie sur Musée pour raconter que « la peau de cette chèvre servit à Jupiter de bouclier lors de son

61. Suarès pensait que l'auteur du fragment pouvait avoir écrit *Curetibus* et non *Cretibus*. La mention des Corybantes dans *Apol.* pourrait aller dans ce sens (cf. *Ov.*, *Fastes*, IV, 210 : *hoc Curetes habent, hoc Corybantes opus*). Mais au vers 140 du livre III des *Oracles Sibyllins* cités plus haut, le soin d'emporter l'enfant est confié à « trois hommes de Crète ».

combat contre les Titans<sup>62</sup> ». Il s'agit évidemment de montrer la cruauté du personnage. Mais la façon dont cette cruauté est mise en valeur par la concision extrême de la phrase, dont les points forts sont le néologisme *excoriatae*, le *scilicet* qui souligne le lien affectif et le venimeux ajout *a se interfectae*, fait invinciblement penser à Tertullien.

L'allusion à Homère aussi. Sans doute un vers de l'*Iliade*<sup>63</sup>: « valant chacune le prix de cent bœufs » chante-t-il dans sa mémoire, et c'est ce vers qu'il évoque. Mais n'allons pas chercher de citation *ad uerbum* pour le précédent. Le manuscrit ne porte ici ni *tres* (Oehler), ni *centum* (Bickel), ni *mille* (Willems), mais un incontestable *in cincinnos* qui fait songer à la même expression en *Cult.*, II, 7, 1 pour décrire une chevelure relevée « en boucles ». D'autre part, il paraît difficile de faire d'*aureos* un substantif, dans la mesure où la valeur intrinsèque de l'*aureus* (suggérée par Tertullien en *Cor.*, XII, 4) exclut qu'il soit l'équivalent du prix de cent bœufs ! Aussi, plutôt que de corriger *in*, je proposerais volontiers de suppléer un mot qui aurait pu disparaître par haplographie et de lire par exemple *in cincinnos <cirros> aureos*. En effet, *cirrus* peut désigner la frange d'un vêtement, mais Tertullien l'emploie en *Virg.*, X, 2 pour des touffes de cheveux, bouclés de surcroît<sup>64</sup>, ce qui en somme n'irait pas si mal pour se marier aux poils de chèvre ! Ajoutons que sur certaines représentations de l'égide, les petits serpents qui la bordent peuvent donner l'impression de boucles<sup>65</sup>.

Avec la mise en doute de la crédibilité d'Homère, nous retrouvons les développements de *Nat.*, II, 7, où Tertullien rappelle que Platon chassait les poètes de la cité, Homère compris (11), avant de conclure (13) : *sane fides a poetis non exigenda*<sup>66</sup>. Cf. *An.*, XXXIII, 8 : *sed poetis nec uigilantibus credam*.

Nous avons laissé de côté une expression obscure, l. 13 : *aut si fas est dicere, denuo pareretur*. Tertullien parle souvent de seconde naissance, soit par le baptême, soit par le martyre, et j'avoue avoir songé à cette dernière solution qui justifierait, vu l'énormité de la comparaison, *si fas est*. Mais le *aut* s'y oppose : le

62. LACT., *Inst. diu.*, I, 21, 39 : *huius capellae corio usum esse pro scuto Iouem contra Titanas* (trad. P. MONAT, SC 326, 1986, p. 225). Le motif était déjà dans Théophile d'Antioche, *Autol.*, I, 9 : « Il fut nourri par une chèvre sur l'Ida, l'égorgea d'après les fables, et de sa dépouille se fit un vêtement » (trad. J. SENDER, SC 20, 1948, p. 77).

63. *Il.*, II, 448-449 : « (l'égide) dont les cent franges voltigent au vent, les franges tressées, tout en or, dont chacune vaut cent bœufs » (trad. P. MAZON, CUF, I, p. 47).

64. Si l'on en croit la trad. de P. MATTEI, SC 424, 1997, p. 163.

65. Voir par ex. dans le *Lexicon Iconographicum Mythologiae Classicae*, II, 2, Zürich, 1984, p. 752, l'image d'Athéna sur un stamnos attique du Louvre (n° 452 ; décrit en II, 1, p. 996) ou p. 753, sur un cratère du Musée de Naples (n° 465, décrit en II, 1, p. 998).

66. Voir aussi *Cor.*, XIII, 8, avec le commentaire de J. FONTAINE, PUF, Coll. Érasme, n° 18, Paris, 1966, p. 166.

martyre est à la fois mis à mort et re-né. Deux vers du *Carmen* 32 édité dans les œuvres de Paulin de Nole<sup>67</sup> donnent peut-être la solution :

*Saturnum perhibent Iouis esse patrem huncque uorasse  
natos ante suos, et mox e uentre nefandas  
euomuisse dapes...*

Ce qui est *nefandus*, il n'est pas faste de le dire...<sup>68</sup>

Ignorance, *latitatio* et divinité dans les § 3 et 4

Après le thème de la naissance, les § 3 et 4 abordent celui de l'ignorance qui prouve elle aussi l'humanité des prétendus dieux : *si fuisset deus, latere eum nihil debebat* (l. 31). Le père et le fils sont ici associés, ce qui permet à l'auteur des variations sur l'incompatibilité de cette ignorance et de la divinité :

*quem deum opinantur ... ignorauit* (Saturne)  
*quem deum credunt ... nescit* (Jupiter)

et aussi de jouer sur les deux sens de *latere* : « échapper à » et « être caché », insidieusement rapprochés à la l. 31 : *latere eum nihil debebat ; latuisse autem...*

Ces thèmes et ces effets ne sont pas étrangers à Tertullien. Il faut voir avec quelle ironie il tourne en dérision la pauvre Cybèle qui ignorait encore la mort de Marc Aurèle au moment où on la priait pour sa sauvegarde (*Apol.*, XXV, 6), avec quelle constance il affirme qu'un vrai dieu ne saurait rester caché (cf. *Marc.*, I, 10, 4 : *numquam deus latebit* ; 17, 3 : *deum enim non decuisse latuisse* ; V, 6, 2 : *ipse* [le dieu de Marcion] *si esset, latere non posset*). Comme ici, *Nat.*, II, 12, 27-28 et *Apol.*, X, 8 prouvent par des toponymes la fuite et le séjour de Saturne en Italie.

Mais justement, nous dit E. Bickel (p. 413-414), notre texte ne saurait être de Tertullien, car *Nat.* et *Apol.* évoquent, comme Virgile, des noms de lieux et quand Virgile rapproche de *latere Latium*, le « traité » en rapproche « langue latine », et même « langue d'Hespérie » (l. 34), ce qui prouve bien qu'il a été écrit en Orient ! C'est oublier un peu vite que les poètes augustéens utilisent « Hespérie » comme simple doublet poétique d'« Italie », et que l'auteur du fragment évoque Virgile, comme il a plus haut évoqué Homère, sans le citer, et probablement sans avoir en tête le vers exact, mais seulement le thème. C'est oublier surtout à quel point Tertullien se montre partout attentif aux faits de

67. PL 61, col. 700, v. 95-97 = v. 96-98 de l'éd. W. VON HARTEL, dans CSEL XXX, 1894, p. 333.

68. On exclura, en tout cas, l'explication de Saturne par la semence qui meurt en terre et renaît (cf. AVG., *Ciu. Dei*, VI, 8, 1). Tertullien, qui l'expose brièvement en *Nat.*, II, 12, 18-19 (*quod ... semina euadant*), la rejette comme allégorique.

langue, défendant par exemple le nom de « chrétien » en disant qu'il n'est pas *incommodum linguae* (*Nat.*, I, 3, 10), comparant sans cesse le latin et le grec (voir, entre autres, *Prax.*, III, 2 ou *Test.*, VI, 3) et même rapprochant le latin de *Latium* dans *Pall.*, III, 7 : *pallium ... lingua iam penes Latium est. Cum uoce uestis intrauit*<sup>69</sup>.

Au ciel: voir et pleuvoir (l. 29-30 et 40-45)

Nous serions tentée de rapprocher de ce souci l'apparente tautologie qui termine le § 4 : *caelum enim caelum est*. On songe invinciblement au mouvement d'impatience de *Carn.*, XIII, 4 ; comment s'y reconnaître, nous dit Tertullien, si un mot peut être mis pour un autre ? : *in Christo ... inuenimus ... animam animam et carnem carnem, nusquam animam carnem aut carnem animam*. Ici, il s'agit plutôt d'un sourire amusé. Evhémère plaçait sur l'Olympe, c'est-à-dire dans le ciel, le séjour de Jupiter. Nous le savons par Lactance qui commente : *Olympus ambiguum nomen est et montis et caeli* (*Inst. diu.*, I, 11, 35). La remarque est donc solidaire du thème de l'ignorance – car un dieu digne de ce nom est au ciel et voit tout – et se rattache directement au *cur non uidebat quid in Italia gereretur* de la l. 29 dont Lactance, qui s'inspire si souvent de Tertullien, se fait l'écho en *Inst. diu.*, I, 13, 4 : *cur in caelo constitutus in terra non uidebat ?* Mais c'est dans Tertullien que le texte lacunaire de *Nat.*, II, 14, 6 laisse apparaître *in unum angulum Byrsae* qui coïncide avec l'expression un peu familière, semble-t-il, *in angulo est* de la l. 30.

Voir tout du haut du ciel est une prérogative du vrai Dieu. Tertullien ne cesse de le répéter, par exemple dans *Marc.*, II, 25, 2-3 : *cuius caelum thronus ... huius oculos ; Deum puto, de sublimioribus oculatiorem, ou Spect.*, XX, 2 : *Deus de caelo spectat*<sup>70</sup>.

C'est aussi le vrai Dieu – et lui seul – qui fait pleuvoir sur les justes et sur les injustes (*Marc.*, II, 17, 1 : *pluentem super bonos et malos ... quod alius deus omnino non praestat*<sup>71</sup>), qui manie le tonnerre et la foudre (*Scap.*, II, 1 : *fulgura et tonitrua ; Prax.*, XXVIII, 9 : *qui solidat tonitruum ; cf. Marc.*, III, 6, 6 et *Herm.*, XXXII, 2), qui met en branle la masse de l'univers (*Marc.*, IV, 9, 8 : *uerbo tantam mundi molem ... protulit ; Apol.*, XVII, 1 : *Deus ... qui totam molem istam ... expressit*). On n'a pas attendu Jupiter et ses attributions météorologiques pour que tout fonctionne ; cf. *Apol.*, XI, 6 : *Nihil Saturnum et Saturniam gentem exspectabat ... a primordio et pluuias de caelo ruisse ... et tonitrua mugisse et ipsum Iouem quae in manu eius imponitis fulmina timuisse*.

69. Sur ces problèmes, voir F. CHAPOT, dans son édition du *Contre Hermogène*, SC 439, 1999, p. 44-45.

70. Voir notre commentaire dans SC 332, 1986, p. 258-259.

71. Autres occurrences signalées par R. BRAUN, dans SC 368, 1991, p. 108, n. 2.

Dans ces conditions, le faux étonnement de *caelum desertum est. Nemo ... nemo ... nemo...* contribue encore à démontrer l'inanité des faux dieux.

#### Langue et style dans les § 3 et 4

Nous venons de souligner le rythme ternaire du *nemo administravit ... nemo tonabat ... nemo gubernabat*, avec la chute lourde et solennelle sur le *tantam molem orbis* (l. 40-42). Les l. 35-36 en offrent un autre exemple avec *et ... timet, et ... quaerit, et ... nescit*. Ces rythmes sont fréquents sous la plume de Tertullien.

D'autres traits sont typiques de sa manière : le *hunc* jeté en tête de phrase à la l. 26 (cf. *Nat.*, II, 12, 16 : *hunc uobis patriarcham deorum ... procreauerunt*) ; le *ergo* de la l. 35 (cf. l. 4) dont Tertullien se sert couramment pour relancer la démonstration ; la phrase nominale *ergo ... deus* (l. 35), le *sed nec* de la l. 44, etc.

Il y a surtout le choc verbal de la l. 38 : *interficere quaerit immortalis immortalem*, (préparé par *deus ... timet* de la l. 35 et *deus ... persequitur* de la l. 37), bien digne du *mortem homicidiis consolabantur* de *Spect.*, XII, 3 ou du *mortem uiuit* de *Pall.*, II, 4<sup>72</sup>.

Il y a enfin les continuels changements de ton sur lesquels nous avons attiré ailleurs l'attention<sup>73</sup>. Sous l'apparence d'un simple constat (l'un a ignoré, l'autre ne sait pas), perce dès le début l'ironie légère du contraste inexplicable entre ces ignorances et le fait que l'un soit « dieu initial » et l'autre « dieu encore plus puissant », souligné par la question faussement naïve : *cur non uidebat ?* La formule presque populaire, sans doute proverbiale *non enim in angulo est*, avec rejet du sujet à la fin, est de style parlé. Mais tout de suite, nous revenons à la forme académique d'un raisonnement en trois étapes : *si fuisset ... , nihil debeat ... latuisse autem*, avec sa contre-épreuve par l'onomastique et Virgile appelé en renfort. Avec la phrase nominale et exclamative qui ouvre le § 4, l'ironie revient en force mais le ton se fait tout de suite solennel avec les longues d'*immortalis immortalem*, puis sarcastique (*credi potest ?*) et tout d'un coup poétique avec l'emploi de *pelagus*, le début d'hexamètre *et interuallo pelagi* et la répétition *et ... fallitur, et fugisse ignorat* qui fait penser au rythme nostalgique de *Pall.*, II, 4 : *et orba regio et frustra ager* où Tertullien nous fait rêver sur la désolation des rives du Jourdain. Avec *dum haec agerentur*, le ton est de nouveau faussement naïf et l'argumentation (*nec possunt ... haec enim ... sed nec uocatur*), un peu sibylline, reste cette fois empreinte de malice et se termine sur une pointe en forme d'évidence, *caelum caelum est*, qui a l'air d'une pirouette. On voit mal pourquoi les éditeurs sont plus enclins à prêter ce style inimitable à quelque déclamateur du VI<sup>e</sup> siècle plutôt qu'à Tertullien lui-même.

72. Si c'est le bon texte. Les manuscrits ont *mortum bibit*.

73. Dans l'édition du *De cultu feminarum*, SC 173, 1971, p. 38.

## § 5 : des hommes, et même des criminels

Il est clair que le *tractauimus* du manuscrit (l. 46) ne doit pas être corrigé en *tractabimus* (Suarès, Oehler, Willems), et encore moins assorti d'un point d'interrogation (Bickel, Willems). En effet, l'auteur du fragment, comme le fait souvent Tertullien, fait le point sur les acquis de sa démonstration avant de passer à l'échelon supérieur. L'examen de la *natiuitas* qui a rempli les § 1 et 2 jusqu'à la l. 20, celui de l'ignorance et de la *latitatio* (l. 26-39) ont permis de prouver que les prétendus dieux étaient des hommes, ce qui est enregistré à la l. 48 : *non a deo ... commissis*. L'évocation du parricide, des adultères et des relations contre nature (l. 19-24) a suggéré que ces hommes étaient profondément pervers, d'où l. 48-49 : *sed ab hominibus immundissimis et truculentissimis*. *De rebus* n'est pas à mettre sur le même plan que les ablatifs qui le précèdent, mais reprend *de quibus*, tandis que la relative *qui si essent* a pour antécédent *hominibus*.

Les premiers points (naissance et ignorance) ont été amplement développés. Les crimes n'ont été qu'énumérés, et c'est sur ce deuxième aspect que l'auteur insiste à présent : sur ces prétendus dieux *quales homines esse non debeant*, dont parle Tertullien en *Nat.*, II, 7, 7, *qui ... humanis ... criminibus ... polluntur* (II, 7, 14), et dont il disait un peu plus haut (*Nat.*, II, 7, 3) : *si addicenda mortuis diuinitas erat, non utique talibus*, les qualifiant en II, 7, 7 d'*incestos, adulteros, raptores, parricidas etiam legibus † exarendis*. On reconnaît là tous les crimes imputés ici à Jupiter et la litanie des lois qu'il faudrait leur opposer (l. 52-58) semble le développement des derniers mots.

Sur la pertinence de ces lois, leur nom et les peines annoncées, nous renvoyons à ce qui a été dit aux p. 237 à 240. J'ajouterai seulement ici que la précision *pueros ingenuos attaminavit* manifeste une connaissance exacte de la loi qui n'est pas indigne de Tertullien. Elle ne protégeait en effet que les ingénus. Que ces lois soient réelles ou fantaisistes, leur énumération qui met en regard chaque crime avec la loi correspondante en reprenant, avec à peine quelques variantes (*pulsavit* au lieu de *fugavit* ; *corruptit* au lieu de *stupravit*), les faits rapidement énumérés à la fin du § 2, pratiquement sans mot de liaison, est typique du style de Tertullien. On trouvera de nombreux exemples du procédé dans Hoppe, *Syntax und Styl*, p. 159.

Notons encore les superlatifs, si chers à Tertullien (cf. *Apol.*, XI, 14 : *deos facite criminosisimos quosque*), l'accusatif de relation *ammissum* de la l. 37 (*supra*, p. 246), la force percutante des parataxes, la fermeté de la phrase finale avec la reprise de *nouus*<sup>74</sup>. Signalons enfin, pour le vocabulaire, nombre de mots ou d'expressions qui rappellent mots et expressions employés par Tertullien ; par exemple l'association *iustiores et seueriores* se retrouve inversée en *Apol.*, IX, 6 : *uobis iustissimis et seuerissimis in nos praesidibus*. *Per singula membra* fait songer aux supplices des dieux qu'on fabrique : *per omnia membra ... incumbunt asciae* (*Apol.*, XII, 4). *Afficere* + ablatif se rencontre en *Nat.*, I,

74. Procédé cher à Tertullien, comme le souligne P. Petitmengin en me citant *Or.*, I, 1.

10, 32 ; *An.*, V, 6 ; LVI, 3, etc. *Admissum* est employé couramment avec son sens juridique de « délit » (par ex. *Nat.*, I, 2, 1 ; 6, 3 ; 10, 15, etc.). *Transgressio* – que Tertullien serait le premier à employer au sens de « transgression » (cf. *Nat.*, I, 10, 8 avec le commentaire de A. Schneider<sup>75</sup>, p. 215) – lui est plusieurs fois associé dans les mêmes contextes (cf. *An.*, XVI, 1 = XXI, 3) ou se trouve seul avec la même valeur (cf. Hoppe, *Syntax und Styl*, p. 125). Les trois emplois de *foedus* offerts par Tertullien le sont dans l'*Apologétique*, toujours avec le sens de « pacte », « lien ». On trouve, comme ici, le génitif avec *sacrilegus* dans *Res.*, XLII, 8 : *cum odei fundamenta, tot ueterum sepulturarum sacrilega, conlocarentur.*

§ 6 : un dieu fait par les hommes, un homme qui est mort

Voici donc notre auteur en état de conclure qu'il a bien démontré (*ostenditur*<sup>76</sup>) que Jupiter non plus (*hic nec*) n'était pas dieu, comme il l'avait sans doute déjà fait pour Saturne (*supra*, p. 250). *Homo, latuit, homini ... nefando ... obsceno ... crudeli* ne sont pas des répétitions, comme une lecture rapide pourrait en donner l'impression, mais des renvois à tout ce qui précède pour faire le point, comme Tertullien en a l'habitude. Ce point fait, l'auteur peut affirmer que ce dieu ne l'est que par la grâce des hommes (*dei assignatus est honos ab hominibus*) et passer à l'étape suivante : s'il est né et s'est progressivement développé, il est inévitable qu'il soit mort (*quid putatur esse nisi mortuus*).

Ces deux points sont abondamment représentés dans l'œuvre de Tertullien. Pour le premier, voir par ex. *Nat.*, II, 1, 4 : *omnes istos deos ab hominibus institutos* ; pour le second, *Nat.*, II, 3, 5 : *quod aliquando non fuit ... et non erit post finem, non capit utique uideri deus*, ou II, 12, 39 : *qui natos non possunt negare, mortuos credant ; qui mortuos confitentur, deos non putent*. L'idée que la mort est inséparable de la naissance, et que naître, grandir et mourir, c'est le contraire d'être dieu revient constamment chez Tertullien, qu'il combatte Hermogène ou Marcion (voir par ex., *Herm.*, VII, 1 : *quae nascuntur aut finiunt ... admittunt ea quae deus non capit*) ou qu'il s'interroge sur la chair du Christ (*Carn.*, VI, 6 : *non enim mori solet nisi quod nascitur*).

Ici, le thème de la mort est étroitement relié à tout ce que le § 4 nous dit du ciel qui est bien le ciel, à ne pas confondre avec la terre où ont vécu Saturne et Jupiter. C'est sur ce développement que s'appuie l'auteur pour affirmer que si Jupiter a passé sa vie sur terre et qu'on ne l'y voit plus (c'est ainsi que je comprends *modo non sit in ea*), c'est qu'il est mort. Mais ce *mortuus*, loin de donner lieu à un développement philosophique ou théologique, rebondit ici sur une de ces co-casseries dont Tertullien a le secret au milieu des considérations les plus sérieux.

75. A. SCHNEIDER, *Le premier livre Ad nationes de Tertullien*, Neuchâtel, 1968.

76. C'est ce mot qu'emploie Tertullien dans *Apol.*, XXVII, 1 pour souligner qu'il a prouvé l'inexistence des dieux (*ostendimus non esse*).



ses : lui serait-il poussé des ailes pour l'emporter au ciel ? On songe aux plumes ou aux cheveux qui devraient signaler les hommes vierges dans *Virg.*, X, 2, ou à Tertullien regardant monter au ciel – entre leurs talons – les femmes ressuscitées pour voir si elles ont toujours leur fard (*Cult.*, II, 7, 3). L'idée des plumes se retrouve à un certain degré dans *Prax.*, X, 8 : Dieu aurait bien pu, s'il avait voulu, *pennis hominem ad uolandum instruxisse*.

### *Stultus error*

Qui donc pourrait donner foi à cette idée comique et invraisemblable ? « Une erreur stupide ». Le thème de l'erreur est apparu pour la première fois à la l. 26 : c'est parce qu'ils sont dans l'erreur que les hommes ont cru à la divinité de Saturne. Il reparaitra à la l. 82 : la même erreur leur fera considérer comme dieux Apollon, Mercure ou Hercule. Il n'y a pas de thème plus omniprésent chez Tertullien que celui de l'erreur, solidaire de l'aveuglement (*caecitas*) et de l'ignorance (*ignorantia*), qui empêchent de voir la vérité, c'est-à-dire de connaître le vrai Dieu. Se proposant dans *Nat.*, II, 9, 2 de traiter de « l'ampleur de l'erreur des hommes » (*ineunda est humani erroris latitudo*), Tertullien devra d'abord élaguer la forêt des superstitions qui occultent la vérité (*ueritatem obumbravit*). Mais dès *Nat.*, II, 1, 2, il attirait l'attention sur l'*ignorantia erroris*, rappelée en II, 12, 1 : *an exprobrem caecitatem ?* Erreur, aveuglement, ignorance sont liés à la sottise (*stultitia*). Cf. *Nat.*, I, 4, 9 : *Pro stultitiae caecitate*, ou I, 9, 1 : *stultitia sub ... mancipe erroris*.

Le *stultus* croit des choses extravagantes. *Carn.*, IV, 5 nous explique que si le Christ avait voulu naître d'une louve, d'une truie ou d'une vache, on jugerait *stultum* celui qui le croirait. Et pourtant, ajoute Tertullien (IV, 7), *facilius creditur Iuppiter taurus factus aut cycnus...* Ce rapprochement nous permet de comprendre pourquoi le *stultus error* entraîne le couplet des l. 67-71 sur les métamorphoses de Jupiter : c'est incroyable, mais le stupide le croit.

Ce catalogue des métamorphoses ainsi que les l. 77-79 (adultères sous forme humaine) présentent de telles similitudes avec les fables d'Hygin<sup>77</sup> qu'on peut penser que l'auteur avait ce texte sous les yeux. La seule fable 155 qui énumère les fils de Jupiter mentionne Castor et Pollux, Danaé, Antiope, Europe, *Aegyppam ex capra* (cf. l. 70 *Egyppam de capra*<sup>78</sup>), Pirithous, *Liber ex Semele*, *Hercules ex Alcmena* (voir l. 77 et 79). D'autres fables mentionnent les transformations : *Iupiter Ledam ... in cycnum conuersus ... compressit* (77) ; *hanc [Europe] Iupiter in taurum conuersus* (178) ; *Iouis autem in imbrem aureum conuersus cum danae concubuit* (63) ; et les généalogies de l'introduction signalent *ex Ioue et Maia Mercurius* (32) et *ex Ioue et Latona, Apollo et Diana* (33).

77. Sur la datation d'Hygin, cf. *supra*, p. 244.

78. Suarès se demandait s'il ne fallait pas corriger en *Aegypana*. Ceci semble prouver que non.

Ganymède *quem Iouis amavit* apparaît dans la fable 271. On peut penser que ce qui manque (le satyre, le bouc, le cheval) était dans les fables disparues.

Mais toutes ces légendes étaient du domaine commun. Dans le seul passage d'Homère, *Il.*, XIV, 312 *sqq.* – auquel Tertullien fait allusion en *Nat.*, I, 10, 39 et *Apol.*, XIV, 3 – sont mentionnées « la mère de Pirithous », Danaé, la mère de Minos et Rhadamanthe (Europe), Sémélé, Alcmène, Déméter, Léo. Ovide s'était emparé de la plupart de ces métamorphoses. En *Met.*, VI, 103 *sqq.*, Arachné luttant contre Minerve tisse les amours déshonorantes de Jupiter et représente « Europe abusée par l'image d'un taureau..., Léda couchée sous les ailes d'un cygne..., Jupiter caché sous la forme d'un Satyre », puis, « prenant les traits d'Amphitryon..., se changeant en or pour tromper Danaé », etc. Tertullien connaissait ces mythes aussi bien que ses lecteurs. Il y fait souvent de simples allusions. Nous avons déjà rencontré celle de *Carn.*, IV, 5 (*cycnus, taurus*). *Spect.*, VIII, 8, à propos des œufs qui honorent au cirque Castor et Pollux, raille ceux qui *de cycno Ioue non erubescunt*. On lit dans *Nat.*, II, 13, 18 : *bouem ... imbrem ... <aqui>lam ... cycnum*. *Apol.*, XXI, 8 évoque un dieu *squamatum aut cornutum aut plumatum, amatorem in auro conuersum Danaes*. Ganymède, lui, apparaît en *Nat.*, II, 10, 11 (*carior suo amatori*) et 15, 1 (*Iouis exoletus*).

#### Une caution divine pour la faiblesse humaine

À l'incroyable crédulité qu'il vient de démontrer l'auteur du fragment donne une explication : l'homme peut bien se permettre ce que font les dieux ; leur perversité l'autorise à être lui aussi pervers. C'est exactement ce qu'on trouve dans l'*Ad nationes*, I, 7, 11 : plus on est « enclin à la méchanceté », plus on est « disposé à croire le mal » (*quanto enim proni ad malitiam, tanto ad mali fidem oportuni estis*). *Nat.*, II, 13, 20 exprimait sans doute la même idée que notre fin de paragraphe. On lit encore : *alibi auctoritas exigebat similitudinem morum*, et suit un jeu de mots sur Jupiter qu'on dit *Optimus*, mais que Virgile qualifiait d'*aequus* (entendez : « comme tout le monde<sup>79</sup> » !).

Cette explication est reprise par Minucius Felix (*Octavius*, XXIII, 7), au cours d'un chapitre fortement inspiré de Tertullien : « Tous ces contes n'ont pour objet que de fournir une sorte d'autorité aux vices des hommes<sup>80</sup> » (*quae omnia in hoc prodita, ut uitiis hominum quaedam auctoritas pararetur*).

#### Les aventures crédibles (l. 75-79)

On est un peu surpris de voir l'auteur qualifier de « vraies » certaines des aventures de Jupiter. Et pourtant, aussi bien dans l'*Apologétique* que dans l'*Ad*

79. VERG., *Aen.*, VI, 129. C'est l'interprétation, très vraisemblable, d'E. DE GENOUDE dans sa traduction de Tertullien, Paris, 1852, II, p. 532. Cf. *Nat.*, II, 14, 11 : *Malus Iupiter...*

80. Trad. J. BEAUJEU, CUF, Paris, 1964, p. 36.

*nationes*, Tertullien distingue dans ce que disent les poètes les *falsa* des *uera*. Dans les deux cas, le passage fait suite à l'allusion au chant XIV de l'*Illiade* dont nous venons de parler. *Nat.*, I, 10, 40 enchaîne : *quis non poetarum ... in deos insolens aut uera prodendo aut falsa fingendo*, et *Apol.*, XIV, 6 ajoute : *haec neque uera prodi neque falsa confingi apud religiosissimos oportebat*. Les *falsa* sont donc les fictions, mais les poètes ne mentent pas quand ils avouent que les dieux sont des hommes et se comportent en hommes. *Quid ergo noui*, dit en effet *Nat.*, II, 7, 14, *si qui homines fuerunt humanis aut casibus aut criminibus ... polluuntur* ? Ce qui est *sine transfiguratione* entre dans cette dernière catégorie, mais n'est pas pour autant louable (*quam sint inemendata*).

*Emendare, emendatio* sont d'un emploi très fréquent chez Tertullien. Il utilise aussi *animaduerte* pour exhorter son lecteur à une attention critique (*Spect.*, VIII, 7 ; *Prax.*, XI, 7). On notera enfin que la construction *cetera ... actus illius* de la l. 75 (qu'on trouvait déjà à la l. 22), antérieure à Tertullien, est devenue chez lui particulièrement fréquente et typique de son style (Hoppe, *Syntax und Styl*, p. 20).

#### Un devoir de discrétion

*Ceteras eius corruptelas quas ipsi confitentur*. Si *corruptela* désigne le plus souvent chez Tertullien la corruption du tombeau, on le trouve aussi pour la corruption morale provoquée par les démons. C'est ainsi qu'en *Apol.*, XXII, 6, on voit les démons corrompre l'esprit (*corruptelas agit*) en le remplissant, entre autres, de *amentiis foedis aut saeuis libidinibus*. Dans le *De corona*, VIII, 4, le mot désigne la perversion introduite par Satan dans l'ordre de la création (cf. *Spect.*, II, 7 où *corruptela* s'oppose à *integritas*, comme le Créateur au falsificateur). Rien d'étonnant donc à trouver un mot porteur de ces résonances pour désigner les actes d'hommes mués en faux dieux, manipulés par les démons. Quant à *ceteras*, on le comprend en parcourant Hygin ! L'auteur du fragment a fait un petit choix : à elle seule, la fable 155 propose dix autres noms d'amantes de Jupiter.

Toutes ces aventures dégradantes, ensevelies dans l'oubli depuis longtemps, l'auteur ne veut pas leur redonner vie en en parlant : *nolo conscribere, ne rursus foeditas iam sepulta auribus renouetur*. E. Bickel voyait dans cette phrase une preuve que le « traité » était postérieur à Constantin et à la « victoire du christianisme » (p. 412). H. Koch<sup>81</sup> a tout de suite fait justice de cette interprétation en alléguant des textes très parlants de Cyprien et de Novatien. Il aurait pu renvoyer directement à Tertullien qui les a probablement inspirés.

Le mouvement : « j'aime mieux ne rien dire (ne pas tout dire, ne pas savoir) que (de peur que)... » y est extrêmement fréquent. Qu'on voie, par exemple, *Spect.*, XIX, 5 (*malo non implere quam meminisse*), *Praescr.*, XIV, 2 (*ignorare*

81. *Rheinisches Museum für Philologie*, 78, 1929, p. 220-221.

*melius est ne quod non debeas noris*), *An.*, II, 7 (*amplius... quaerere non licet quam quod inueniri licet*), *Val.*, II, 2 (*praestat minus sapere quam peius*) ou XXXV, 2 (*malo ignorare quam discere*).

Quant au vocabulaire, il est bien celui de Tertullien. Par exemple, dans *Mon.*, VII, 4, il emploie *sepelire* pour la loi du lévirat tombée en désuétude. On trouve *renouare* en *Res.*, XIII, 2 pour la reviviscence du phénix ou dans *An.*, L, 4 pour des opérations magiques capables d'empêcher la mort en renouvelant la vie (*aetate renouata*). *Foeditas*, lui, semble le terme spécifique pour les turpitudes des dieux : *Nat.*, I, 10, 44 (*histrionicas litteras ... quae omnem foeditatem designant deorum*), *Apol.*, XV, 2 (*histrionum litterae omnem foeditatem eorum designant*).

*Sed horum paucorum mentionem feci* (l. 81-83)

Après avoir étudié dans l'*Ad nationes* Saturne et Jupiter, Tertullien semble juger sa mission accomplie : *Nat.*, II, 13, 21 est une phrase de conclusion. Pourtant, parce que certains veulent faire une distinction entre les dieux (II, 14, 1 : *distingui inter natiuos et factos*), il va faire un ajout (*de ista quoque specie adiciam*). Mais comme à contre-cœur, impression que donne aussi dans notre texte le *quos deos et ipsos credunt* : il l'a fait parce qu'il le fallait bien. À partir de II, 14, 2, *Nat.* traite d'Hercule, puis d'Esculape (II, 14, 10) et d'autres dieux, parmi lesquels sont nommés les *Castores* (II, 15, 1). Avons-nous affaire ici à cette seconde génération de dieux ?

En tout cas, le vocabulaire n'est pas étranger à Tertullien. Il emploie couramment *mentio*, avec *facere* (*Marc.*, IV, 19, 7 ; *Virg.*, IV, 2) ou avec d'autres verbes, au sens de « mentionner ». Que le père fût incestueux et adultère, l'*Ad nationes* et l'*Apologétique* nous l'ont dit et répété : *impii, incesti, adulteri*, dit *Apol.*, XI, 12 ; *impii, iniusti, incesti, impudici*, disait *Nat.*, II, 13, 21, après avoir sans doute expliqué en 16 que les *leuiores* dans lesquels on tombe après l'inceste sont l'adultère et le *stuprum*. *Suppositicius* n'est pas dans Claesson. Mais son sens ne fait aucun doute si on se reporte à *Scorp.*, I, 13 où *supponere* est bien employé pour une substitution ; ou mieux, à *Marc.*, IV, 10, 7. Tertullien y explique que si la Vierge n'est pas vierge, il faudra bien lui supposer un mari, et l'enfant, à la fois dieu et homme, aura donc deux pères : *deum et hominem*. Et il enchaîne : *talem, si forte, Castori aut Herculi natiuitatem fabulae tradunt*. Aussi bien Tyndare qu'Amphitryon pouvaient passer pour le vrai père.

Qui étaient ces *pauci* ? Liber, Apollon et Diane, Mercure, Hercule ? ou d'autres avec eux ? Comme nous venons de le voir, après avoir étudié Saturne et Jupiter, *Nat.*, II traite encore brièvement d'Hercule (14, 1-9) puis d'Esculape et de sa mère (14, 10-14) et plus brièvement encore, puisque Tertullien se contente presque de les énumérer, de quelques dieux devenus astres et de plusieurs *indigitamenta* plus ou moins obscurs (ch. 15). Dans l'*Apologétique*, il ne traite pratiquement que de Saturne, réglant le cas de Jupiter en quelques mots (X, 11). Le ch. XI, 6 mentionne Liber, Cérès et Minerve parmi ceux à qui leurs bienfaits ont

pu procurer la divinité. D'autres noms apparaissent au ch. XIV qui évoque le rôle pitoyable des dieux chez les poètes (Vénus, Mars, Apollon, Neptune, Esculape), d'autres encore – ou les mêmes – au ch. XV parmi les titres des mimes qui avilissent les dieux. De même le *De testimonio animae* énumère à titre d'exemples en II, 1 Saturne, Jupiter, Mars et Minerve et en II, 7 Cérès, Saturne, Isis, Esculape, Junon, Minerve. Nulle part il ne s'agit d'étudier ces dieux.

Nous avons montré plus haut (p. 251) que le texte avait pu être coupé sans que cela fût certain. La comparaison que nous venons de faire avec l'*Apologetique* et le *De testimonio* pourrait justifier l'expression *mentionem feci* de notre fragment. Mais il est possible aussi que l'œuvre à laquelle appartenait ce fragment se soit donné pour tâche d'examiner un à un les principaux dieux du paganisme.

### Le vrai dieu

Quoi qu'il en soit, l'auteur oppose à tous ces dieux le vrai dieu, par un mouvement que nous retrouvons à la fin de l'*Ad nationes* (II, 17, 19 : *quaerite quis temporum uices ordinauit...*), en *Apol.*, XVII, 1, après le long développement des ch. X à XV sur les dieux du paganisme : *quod colimus deus unus est qui totam molem istam ... expressit ... inuisibilis ... incomprehensibilis...*, etc., ou encore en *Apol.*, XXII, 12 qui conclut le développement sur l'activité perverse des démons par *ut numina lapides crederentur, ut deus uerus non quaereretur*.

Les adjectifs employés pour qualifier ce dieu ne sont pas ceux dont use le plus couramment Tertullien : ni *unus*, ni *uerus* qui forment la grosse majorité, ni même *uiuus*, peu présent dans les livres adressés aux païens, mais courant ailleurs<sup>82</sup>. Leur choix en revanche est particulièrement adapté au contexte, avec des correspondances qui sont tout à fait dans la manière de Tertullien. Il est clair que le participe présent *uiuentem* a plus de force que *uiuus* pour s'opposer au *mortuus* qui qualifie Jupiter au § 6 (Tertullien l'emploie en *Marc.*, II, 16, 3 pour opposer le Christ mort en tant qu'homme au dieu *uiuentem in aeuo aeuorum*). De même *aeternum, sempiterni numinis* soulignent que cette vie, sans commencement ni fin, n'a rien de commun avec celle de dieux qui ont été engendrés (§ 4), qui ont grandi *per incrementa aetatum* et sont finalement morts (§ 6). *Praescium futurorum* fait évidemment écho aux *latere, nescit, fallitur, ignorat*, etc., qui jalonnent les § 3 et 4 : les dieux du paganisme ne voient rien, même dans le présent, et ne savent rien. Quant à *immensum*, R. Braun souligne sa rareté chez Tertullien<sup>83</sup>. Appliqué au vrai dieu, il ne se rencontrerait que dans *Apol.*, XVII, 2. Mais justement dans ce passage, l'adjectif désigne un dieu qu'on

82. Cf. R. BRAUN, *Deus christianorum*, Paris, 1977, p. 77. Les trois qualificatifs sont étudiés aux p. 66 à 78.

83. *Ibid.*, p. 52 et n. 3.

ne saurait ni mesurer ni circonscrire, qui ne se réduit pas, comme les dieux du fragment, à l'espace d'un pays, d'une montagne, ou même d'un ciel qui pourrait être soit désert soit occupé. Sans limites, il est seul à pouvoir se connaître, mais tout est si plein de lui que l'âme, sans pouvoir jamais en prendre la mesure, ne peut pas l'ignorer : *ita eum uis magnitudinis et notum hominibus obicit et ignotum. Et haec est summa delicti nolentium recognoscere quem ignorare non possunt* (XVII, 3). C'est ce dieu que l'âme « naturellement chrétienne » ne peut ignorer, tout en lui donnant les noms variés des dieux du paganisme (*Test.*, II, 1 : *dum suis uocabulis nuncupas Saturnum, Iouem, Martem, Mineruam*) et quoiqu'asservie aux faux dieux (*Apol.*, XVII, 5 : *licet falsis deis exancillata*). Par cet *immensum*, notre texte se relie à l'un des thèmes les plus chers à Tertullien.

*talibus ... criminibus diffuderunt*

Selon toute vraisemblance, les crimes impies dont il est question dans la dernière ligne sont ceux dont le fragment vient d'incriminer les dieux païens. Mais on peut hésiter sur le sens de *diffuderunt*. Tertullien utilise souvent le verbe pour opposer une extension à un resserrement. On le trouve en ce sens avec un ablatif dans *Or.*, I, 6. Mais un dieu *immensus* qui remplit déjà tout, comment pourrait-on lui donner de l'extension ? Dans *Nat.*, II, 12, 4, *diffundere* est appliqué à la multiplicité des dieux que Tertullien se propose de ramener au cas typique de Saturne : *quanto diffusa res est, tanto substringenda nobis erit*. Si tel était le sens ici, *diffuderunt* soulignerait de façon dérisoire l'inanité de l'entreprise païenne, et il faudrait comprendre : « voilà par quels crimes ils lui ont donné des visages multiples ». L'exemple de *Val.*, XII, 2 : *diffudebatur et ipse laetitia* (« il était lui-même envahi de joie », traduit J.-C. Fredouille) ouvre une piste, semble-t-il, plus intéressante. Quoique l'âme reconnaisse obscurément le seul vrai dieu, elle l'inonde, elle l'abreuve de tous les crimes des faux dieux qu'elle lui substitue. Je rapprocherais volontiers de ce texte celui de *Nat.*, II, 9, 2 où Tertullien se propose de lutter, en y portant la hache, contre l'étendue de l'erreur humaine qui fait ombre à la vérité, par la superstition et les vices : *immo silua caedenda, quae undique conceptis superstitionum seminibus uitiusque ueritatem obumbravit*. Ces vices nous ont été détaillés ici par le menu.

Que cette conclusion soit partielle ou générale, elle a bien le caractère ferme et récapitulatif de celles que nous rencontrons ordinairement chez Tertullien<sup>84</sup> et nous concluons volontiers, au terme de cette étude, un peu comme le faisait en substance J.-P. Waltzing après avoir analysé le *Fragmentum Fuldense*<sup>85</sup> : si ce

84. Voir par ex. notre analyse de la conclusion du *De oratione* dans la *Lettre de Pallas*, 5, 1997, p. 18.

85. J.-P. WALTZING, *Le Codex Fuldensis de Tertullien*, Liège-Paris, 1914-1917, p. 471-473.

texte n'est pas de Tertullien, il faudrait lui supposer un auteur si imprégné des modes de pensée et d'expression du « Maître » qu'il serait son *alter ego* !

Une confirmation, s'il en est besoin, est apportée par les clausules métriques. A.-M. Turcan-Verkerk a scandé toutes les fins de membre de phrase, généralement marquées par une ponctuation dans le manuscrit. Sauf en cas de point séparant simplement les termes d'une énumération, toutes correspondent à des clausules métriques (147 dont 67 en fin de période). Contrairement aux assertions d'E. Bickel (p. 417, n. 1<sup>86</sup>), on ne relève aucun exemple de pur cursus rythmique. On remarque d'ailleurs, comme le faisait Waltzing pour l'*Apologétique* (p. 404), que l'auteur du fragment ne se soucie pas de faire coïncider systématiquement le temps fort avec l'accent du mot, ce qui montre que son premier souci n'est pas le rythme accentuel. Tout cela plaide pour une datation haute.

Les relevés font apparaître à une très forte majorité les clausules que J.-P. Waltzing<sup>87</sup> considère comme celles qu'a préférées Tertullien dans l'*Apologétique* : le crétique-trochée/spondée avec ses variantes (12 fois) ; le ditrochée (22 fois) et le dispondée (41 fois) ; le double crétique avec ses variantes (respectivement 6 et 5 fois) et enfin le trochée-crétique (4 purs, un incertain, 5 variantes) et ses substituts, le dactyle-crétique (4 fois) et surtout le spondée-crétique (19 purs, un incertain, 13 variantes). Il s'y ajoute 9 fins d'hexamètre (dont 6 en fin de période) et quelques clausules plus rares – sur lesquelles nous reviendrons en étudiant ces proportions, qui ne sont pas exactement celles de l'*Apologétique* – mais qui sont toutes authentiquement pratiquées par Tertullien. De plus, pour la clausule héroïque, l'auteur, comme Tertullien (Waltzing, p. 417), place presque toujours la coupure entre deux mots après la longue du dactyle. La fréquence des clausules est en elle-même notable. « Les *côla* étant généralement courts, écrit A.-M. Turcan-Verkerk, presque tout le texte est métrique, ce qui devait être, d'une certaine façon, éblouissant. »

---

86. Des trois exemples qu'il donne, le premier forme une clausule héroïque précédée d'un trochée (la césure entre les deux mots intervenant, comme chez Tertullien, après la longue du dactyle), le second un crétique-spondée, le troisième, si l'on compte comme long le -e- de *-erunt*, un dispondée, si on le considère comme bref, un spondée-crétique.

87. J.-P. WALTZING, *Le Codex Fuldensis...*, p. 401-405. Il s'y appuie sur les travaux de Hoppe (pour l'ensemble des fins de phrase de Tertullien) et de Di Capua (pour les fins de phrase de l'*Apologétique*).

## III. – UN REJET INJUSTIFIÉ

Comment se fait-il dans ces conditions qu'on ait pu écarter ce morceau des œuvres authentiques ?

Il faut dire d'abord que le lecteur rapide – qui ne s'est pas avisé que le texte avait subi des coupures – peut être gêné par les heurts et la sécheresse relative du premier paragraphe.

Sont aussi en cause de mauvaises lectures, comme *ammissum* (l. 57) lu *ammissam* par Bickel et Willems ou *coetibus* (l. 48, *cotibus* cod.) lu *actibus*, *nam* (l. 75) lu *num*, *animaduertite* (l. 77) lu *animaduertunt*, *tam* (l. 85) lu *cum* aussi bien chez Oehler que dans la *Patrologie Latine* qui reproduit (parfois avec des fautes) le texte de Suarès. Très caractéristique est le *deus* de la l. 35 lu *dicitur* depuis Suarès : *dicitur* donne un texte gauche et plat ; *deus* rend à la phrase nominale son caractère ironique et tout à fait tertullianéen. La correction malheureuse de *in cincinnos* (l. 17) par un chiffre quel qu'il soit aplatit également la phrase ; celle de *tractauimus* (l. 46) en *tractabimus* la fausse. Quand Oehler – qui ne reconnaît pas dans le texte le style de Tertullien – transcrit *genus Romanum* (l. 2) au lieu de *humanum* ou *uidentem* (l. 83) au lieu de *uiuentem* ; quand, au mépris du manuscrit, il ponctue entre *nutricis suae* et *scilicet* (l. 16), il se prive d'autant de traits tertullianéens, ainsi que, dans le dernier cas, d'une clause chère à Tertullien : le double crétique précédé d'un spondée. De même, quand il ponctue entre *superauit* et *parricidio* (l. 20), il efface un trochée-crétique précédé d'un spondée et quand il ne sépare pas *errantes* de *scilicet* (l. 82), il supprime une clause stylistiquement très forte : un dispondée précédé d'un spondée. Inversement, ponctuer entre *actum illorum* et *et bella* (l. 42) rend la phrase inintelligible.

La ponctuation, en effet, n'est pas indifférente. Le manuscrit sépare par des points soit les groupes de mots, soit les éléments d'une énumération. Oehler choisit de transcrire presque tous ces points par des virgules, ce qui donne un texte parfois difficile à suivre. Quant aux points d'interrogation introduits au § 5 par Bickel et Willems, ils trahissent complètement le texte (*supra*, p. 257) : le manuscrit n'a qu'un seul point d'interrogation après *credi potest* (l. 38), les autres phrases interrogatives étant suffisamment indiquées par des mots comme *cur* ou *quid*.

Le texte d'E. Bickel – qui avait vu le manuscrit – est le plus fidèle et Willems l'a généralement suivi. Mais on regrettera le *tractabimus* de la l. 46, *aetatem* (l. 63) qui invite au contresens, et surtout l'omission de *duos* (l. 40) qui affaiblit fortement la charge ironique et comique du contraste entre le ciel désert et ces deux dieux qui jouent à cache-cache sur la terre.



Enfin, il ne faut pas sous-estimer l'impact en 1927 du verdict d'E. Bickel qui, apparemment, n'avait aucune pratique de la langue et du style de Tertullien (*supra*, p. 245), ni peut-être non plus la difficulté avec laquelle se lit le deuxième livre *Ad nationes*, le traité de Tertullien qui a le plus d'affinités avec notre fragment.

Qu'on veuille bien relire d'un trait, par exemple, dans ce livre II le chapitre 12, 1-16. On retrouvera là, groupés de façon saisissante, tous les ingrédients auxquels nous nous sommes maintes fois référée au cours de cette étude : l'indignité des dieux païens, l'aveuglement des idolâtres (1) ; les membres de phrase parallèles et juxtaposés qui livrent à la risée tous les types de dieux imaginables (2-3) ; la volonté farouche de prouver à tout prix qu'il n'y a là que des hommes, à commencer par Jupiter (4) ; mais aussi l'exigence rationnelle de trouver un père à Jupiter et aussi un père à ce père (5), ce qui fait basculer le ton. Ce n'est pas sans désinvolture, en effet, que Tertullien renonce à trouver des parents à Terre et Ciel et évoque la puberté des futurs conjoints, se demandant avec un comique de pince-sans-rire comment ont pu se faire les noces : car il a bien fallu que l'un monte ou que l'autre descende (6-7)<sup>88</sup> ! Bref, naissent Saturne et Ops, sans suite, puisque Saturne châtré son père (8-10). « Mais avec quel instrument ? », dit notre rationaliste faussement naïf, puisque Vulcain n'existait pas encore pour lui forger la faux. Et pourquoi Terre ne s'est-elle pas remariée, quoiqu'embrassée par l'Océan ? – Il sentait la saumure ! (11-12). En 13, le récit reprend : inceste de Saturne, avec les lois qui auraient pu châtier ce crime et son parricide et, en quelques phrases concentrées, la naissance de Jupiter, la pierre dévorée en sa place, alors qu'il grandit *in tenebris*, et l'éviction du patriarche (13-15), tout cela raconté sur le mode de l'ironie légère et amusée, pour conclure (16) que c'est là une création des poètes.

On aura reconnu au passage tous les thèmes de notre fragment et aussi les contrastes de ton et de style, mariant la dérision, l'indignation, les fausses naïvetés, l'ardeur à convaincre, les cocasseries, le souci de récapituler et de faire le point que nous avons souligné pas à pas dans le commentaire. Rien n'y manque, pas même la malicieuse petite notation grammaticale de 10 : *legimus Caelum genere masculino... !*

---

88. Cf. l. 65 de notre fragment *pennas ei natas...*

IV. – LE *DE SUPERSTITIONE SAECULI*

Si le fragment est donc bien de Tertullien, de quelle œuvre pouvait-il être tiré ?

Aucun des *testimonia* dont nous disposons ne mentionne un *De execrandis gentium diis*. Saint Jérôme évoque bien dans son *De uiris illustribus* (53, 5) des œuvres nombreuses *quae non exstant* – dont il ne donne pas les titres. Mais quand il écrit dans la *Lettre* 70, 5 : *Apologeticus eius et contra gentes libri cunctam saeculi continent disciplinam*, faut-il comprendre qu'il vise seulement l'*Ad nationes* ou aussi d'autres livres, comme le *De superstitione saeculi* dont nous ne connaissons que le titre ?

Tertullien emploie assez couramment le verbe *execrare* (on le trouve appliqué aux idoles dans *Scorp.*, II, 12 : *ab idolorum execratione* ; aux démons dans *Spect.*, X, 10 : *quorum auctores ... exsecramur*) pour que le titre qui nous est parvenu ne soit pas impensable sous sa plume. Mais si on le compare avec les autres intitulés qui introduisent les extraits du *Vat. Lat.* 3852, on constate que souvent il ne s'agit pas du titre original de l'œuvre, mais d'un sous-titre repris au manuscrit-source. Or l'*Agobardinus* – que Florus a eu en mains – comporte pour certaines œuvres de nombreux sous-titres qui, ou bien reprennent les mots-clés d'un paragraphe, ou bien en expriment la matière. Nous pourrions donc avoir affaire à l'une des œuvres, encore signalées par la table des matières, que contenait ce manuscrit avant sa mutilation.

Un seul titre semble convenir au sujet de notre fragment : le *De superstitione saeculi* qui y figurait en dernière position. Les Romains accusaient les chrétiens de *superstitio* et le mot se rencontre en ce sens chez Tertullien. Mais lui-même l'emploie à plusieurs reprises pour l'idolâtrie, par exemple dans *Scorp.*, III, 1 : *quos ab errore superstitionis auulserit* ou dans *Nat.*, II, 9, 2 qui s'attaque à la *superstitio ... dominantium Romanorum*, celle qui l'oblige précisément à élargir son enquête (après l'étude des dieux égyptiens) à tous les dieux proprement romains.

De quand pouvait dater ce *De superstitione saeculi* ?

L'ordre dans lequel sont copiés les traités dans l'*Agobardinus* n'a rien à voir avec l'ordre chronologique. Le *De corona* qui date précisément de 211 y précède le *De spectaculis* qui est sans doute de 197. Le *De paradiso* est mentionné bien après le *De anima* qui en fait état (LV, 5). Le *De uirginibus uelandis* attribuable à la période montaniste précède le *De patientia* et le *De poenitentia* qui sont de la période catholique. S'inquiétait-on d'ailleurs de la chronologie des œuvres à l'époque d'Agobard ?

Cela dit, plusieurs indices d'ordre différent invitent à lui donner une date haute.

1) L'*Apologétique* (XII, 6) contient une allusion au *De superstitione* de Sénèque<sup>89</sup>. Or nous savons par saint Jérôme que Tertullien s'était amusé dans sa jeunesse à écrire sur le modèle de Sénèque un traité sur les inconvénients du mariage. Il n'est pas impensable que dans ses débuts il se soit inspiré aussi de Sénèque pour traiter de la superstition. En effet, le *Contre Marcion* dont le premier livre fut peut-être déjà médité au temps de l'*Apologétique* semble se souvenir de thèmes qui apparaissent dans les fragments que saint Augustin (*Ciu. Dei*, VI, 10, 1) nous a conservés de ce traité : comme chez saint Augustin, on y trouve cités à la suite en XIII, 3 et 5 les noms de Straton et de Platon à propos de la divinisation des astres et l'histoire d'Osiris enseveli, recherché et retrouvé dans la joie ; puis en XVIII, 4 la divinisation de Cloacina par Tatus et celle de Pavor par Hostilius. Le ch. XII de l'*Apologétique* commence d'ailleurs, comme dans le passage que cite saint Augustin, par la pauvreté des matières dont sont faits les dieux.

2) Un autre indice peut être tiré, si notre hypothèse est la bonne, du vocabulaire. *Actus*, employé six fois dans le fragment, apparaît une cinquantaine de fois dans l'œuvre de Tertullien, dont 7 dans l'*Aduersus Iudaeos*, 5 dans le troisième livre du *Contre Marcion*, 6 dans le *De poenitentia* et 3 dans le *De baptismo* qui peuvent tous remonter à une date assez haute. En revanche, les ouvrages généralement reconnus comme postérieurs à 211 (*Cor.*, *Cast.*, *Virg.*, *Scap.*, *Fug.*, *Prax.*, *Mon.*, *Iei.*, *Pud.*) n'en offrent aucun exemple. On pourrait faire la même remarque pour les 16 occurrences de *in* (ou *ad*) *hodiernum*, à la seule exception d'un exemple en *Prax.*, XXII, 9.

Nous avons vu au cours de cette étude que l'adjectif *deificus*, le substantif *foedus* ne se retrouvent que dans l'*Apologétique*. De même, c'est seulement dans *Apol.* qu'*immensus* est appliqué, comme ici, au vrai Dieu.

3) La comparaison de *Nat.* et d'*Apol.* montre que Tertullien est toujours passé de l'exubérance à la maîtrise, de l'abondance à la sobriété. La comparaison du fragment avec *Nat.* II donne la même impression. Là où le fragment est particulièrement prolix (sur les maîtresses de Jupiter, par exemple, ou sur les lois propres à punir ses crimes) nous avons vu que *Nat.* II se contente de quelques phrases, d'autant plus mordantes parfois. Ne pourrait-on imaginer entre le *De superstitione* et *Nat.* II le même rapport qu'entre l'*Ad nationes* et l'*Apologétique*, comme le suggérait déjà Suarès<sup>90</sup> ? Tertullien a pu rassembler dans le *De superstitione* des notices quasi complètes sur chacun des différents dieux et les réutiliser plus tard en ne reprenant que ce qu'il jugeait le plus caractéristique.

---

89. *Iidem estis qui Senecam aliquem pluribus et amarioribus de uestra superstitione perorantem probetis.*

90. Lettre à N. Rigault (citée *supra*, n. 4), col. 475.

4) Nous avons vu plus haut que l'ordre de préférence des clausules n'était pas tout à fait le même que dans l'*Apologétique*. Or, si nous en croyons les relevés faits par Max Bernhard<sup>91</sup>, le ditrochée/dispondée, qui vient en tête dans le fragment, serait de loin la clausule préférée par Apulée dans ses *Métamorphoses*. De même le spondée-crétique, qu'affectionne Apulée et que Waltzing (p. 407) place dans les formes rares, vient en deuxième position dans le fragment. En outre, quelques clausules comme le dactyle-péon 1<sup>er</sup> ou le ditrochée-crétique qui n'apparaissent pas dans Waltzing sont présentes chez Apulée. Or on sait l'influence qu'Apulée a eue sur Tertullien à ses débuts<sup>92</sup>.

5) Enfin, comme le fait Tertullien, l'auteur du fragment s'adresse à la deuxième personne du pluriel à des lecteurs qui ne devaient pas être bien différents de ceux de l'*Ad nationes* : d'un côté des chrétiens encore tout imprégnés de paganisme, de l'autre des païens qu'on essayait d'en arracher. La méthode est la même : jeter le discrédit par le raisonnement comme par le ridicule sur des croyances dont il faut faire sentir aux uns et aux autres l'indignité et l'absurdité.

Ajoutons que l'attribution de ce fragment à Tertullien pourrait expliquer certains traits des œuvres qui s'en sont inspirées. Par exemple, dans l'*Octavius*, XXIII, 7, la phrase sur l'*auctoritas* fournie aux vices humains par les vices des dieux s'explique beaucoup mieux par une similitude avec le « *De execrandis* » (cf. *supra*, p. 260) que par les textes de Sénèque et de Justin qu'invoque J. Beaujeu dans son commentaire<sup>93</sup>, et il n'est pas impossible que les allusions qu'on y reconnaît au *De superstitione* de Sénèque soient en fait des réminiscences de Tertullien. Peut-être y a-t-il aussi des souvenirs de ce traité dans Lactance, comme le *cur in caelo ... non uidebat* que nous avons signalé *supra*, p. 255. G. E. McCracken pensait, en raison de « remarquables parallèles », que l'auteur du « *De execrandis* » en avait puisé la matière dans Arnobe<sup>94</sup>. Mais il eût bien fallu le génie d'un Tertullien pour extraire du flot lassant des interrogations d'Arnobe le récit net et incisif que nous offre le fragment ! Autant le lui attribuer directement.

Dans un article court mais dense, J.-M. Vermader souligne que l'originalité absolue de Tertullien réside dans la « virulence » et l'« agressivité » avec les-

91. M. BERNHARD, *Der Stil des Apuleius von Madaura*, Stuttgart, 1927 (repr. Amsterdam, 1965).

92. Voir, entre autres, P. MONCEAUX, *Les Africains*, Paris, 1894, p. 339.

93. MIN. FEL., *Octavius*, éd. J. BEAUJEU, Paris, CUF, 1964, p. 123.

94. *Arnobius of Sicca. The Case against the Pagans*, ed. G. E. McCracken, I, p. 52. Toutefois le passage sur les lois qui n'est pas dans Arnobe l'oblige à admettre une autre source.

quelles il a « tenté ... de traîner les divinités païennes dans la boue<sup>95</sup> », alors que ses devanciers (parmi lesquels il place Minucius Felix) évoquent sereinement les turpitudes des dieux. De fait, l'auteur de l'*Octavius* n'omet rien en substance des critiques de Tertullien. Mais tout est chez lui élégant, policé et exposé avec une parfaite placidité, et l'on chercherait en vain chez les apologistes postérieurs cette virulence incisive qui se rencontre aussi dans le fragment.

C'est pourquoi, que ce texte soit ou non issu du *De superstitione saeculi*, je ne vois pas pourquoi on en refuserait la paternité à Tertullien.

Marie TURCAN

RÉSUMÉ : Les fragments *de execrandis gentium diis* transmis par le *Vat. lat. 3852* présentent trop d'affinités de fond et de forme avec les œuvres de Tertullien pour ne pas lui être attribués. Seuls le refus d'y voir des extraits, de mauvaises transcriptions et une ponctuation souvent aberrante ont pu créer le doute. Il pourrait s'agir d'un extrait du *De superstitione saeculi* perdu.

ABSTRACT : The fragments *de execrandis gentium diis* by the *Vat. lat. 3852* have so many similarities of substance and form with the works of Tertullian that they should be ascribed to him. Their authenticity has been called in question only because they are not regarded as excerpts, and because of the very bad transcription and punctuation of the editors. These fragments could be excerpts from the lost *De superstitione saeculi*.

---

95. J.-M. VERMANDER, « La polémique de Tertullien contre les dieux du paganisme », *Revue des sciences religieuses*, 53, 1979, p. 116.